

NUMÉRO 1

JUIN-JUILLET 1946

Revue bimestrielle

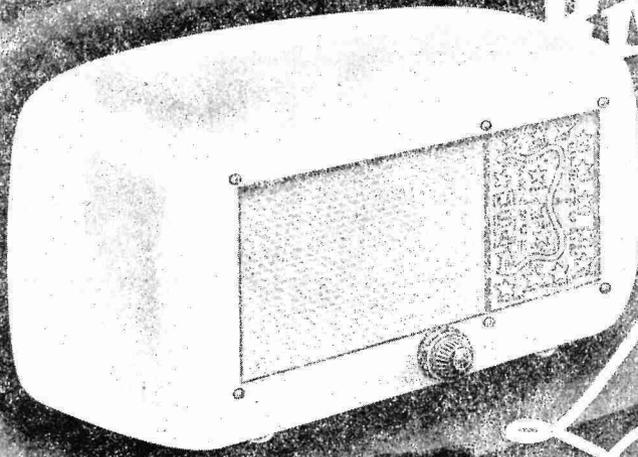
# LE COMMERCE RADIOÉLECTRIQUE



ORGANE OFFICIEL DU S.N.C.R.

PRIX : 35 Fr.

# Radio Péronnet



## Le Poste de Chevet

*Chic - Maniable  
Léger - Sensible*

**5**  
**BOULEVARD**  
**MORTIER**  
**PARIS 20<sup>e</sup>**  
TÉLÉPHONE : MÈN. 75-84

APPAREIL BREVETÉ  
MODELE & MARQUE DÉPOSÉS

**MUSICAL - ROBUSTE**  
**COFFRET-LAQUÉ IVOIRE**  
CADRAN MIROIR LUMINEUX  
ÉTALONNÉ SUR 25 STATIONS  
MONO - COMMANDE UNIGAMME  
TOUS COURANTS

**TYPE USA**

**DEMANDEZ DOCUMENTATION & TARIFS**

*Soyez l'agent  
d'une marque  
réputée*

**Revendeurs !**  
Demandez l'adresse  
de notre Représentant  
dépositaire pour votre  
région.

"TOULEMONDE"  
RÉCEPTEURS  
A M P L I S  
"TOULEMONDE"  
CHARGEURS D'ACCUS

•  
MARQUE ADMISE  
AU LABEL

PUBL. ROPY

**TOULEMONDE**

VALENCIENNES

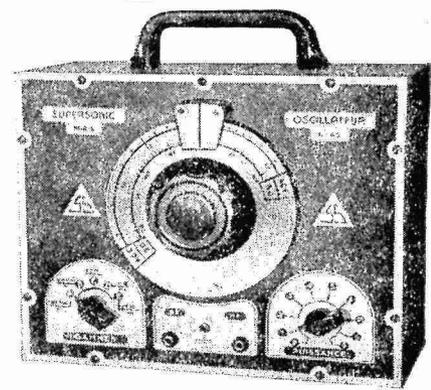
*Représ.*

**36, R. DE PANNETTE-EVREUX (EURE) TÉL. 888**

CONSTRUCTION SOIGNÉE  
FACILITÉ D'EMPLOI  
PRIX ABORDABLE POUR TOUS

Telles sont les qualités principales de la nouvelle

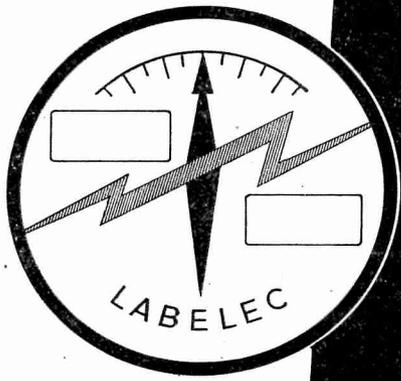
## Hétérodyne A-45 Supersonic



NOTICE DÉTAILLÉE CONTRE 10 FRANCS EN TIMBRES

**SUPERSONIC** 43, rue de Flandre, PARIS - Nor. 79-64

PUBL. ROPY



# *Victoire* DU **LABEL** À LA FOIRE DE PARIS

Voir en pages 10 et 11  
LA LISTE  
des 210 Constructeurs  
admis au Label à la  
date du 1<sup>er</sup> Juillet 1946

AU 10 JUIN 1946

**95 %** des stands de constructeurs de radio, à la Foire de Paris, sont munis du panneau "LABEL".  
**1.000** Prototypes de récepteurs ont été examinés par les services techniques du "LABEL" au LABORATOIRE CENTRAL des industries électriques (Section Radio).  
**200** constructeurs ou artisans ont été admis au "LABEL".  
**195** de ces constructeurs "labélisés" sont membres

du

**SYNDICAT DE LA CONSTRUCTION RADIOÉLECTRIQUE**

25. RUE DE LA PÉPINIÈRE - PARIS - TÉL: LAB.86-34

Gionzi

*Mieux que  
la Télévision*

**UNE RÉVOLUTION  
DANS LA RADIO..!**

★  
Un appareil de cinéma émetteur de 16 mm. sonore incorporé dans un poste de radio de haute qualité qui vous permet de projeter chez vous les **ACTUALITÉS PARLANTES DE LA SEMAINE**, une importante collections de films sonores avec vos artistes préférés, des dessins animés, des documentaires, etc...

★  
Enfin les films que vous pourrez réaliser vous-mêmes avec la caméra sonore que vous présente la S. G. F. A.

★ **RADIOCINÉPHONE** ★



®



**SOCIÉTÉ ★ GÉNÉRAL FILMS AMATEURS**

40, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE - PARIS 11<sup>e</sup>

TEL: ROQ - 89 - 39

PUBL. ROPY



**TÉCHNIQUE  
MUSICALITÉ  
ÉLÉGANCE**

VOICI LES QUALITÉS  
QUE VOUS ÊTES SUR  
DE TROUVER DANS  
LES POSTES

**Sonora**  
CLEAR AS A BELL 

5, RUE DE LA MAIRIE  
PUTEAUX (Seine)  
Tél : LON. 08-33 et 21-60

*Doublez le rendement  
de vos affaires!*

PUBL. ROPY

UTILISEZ  
ET VENDEZ

**L'INTERVOX**  
TÉLÉPHONE EN HAUT-PARLEUR

Appareil moderne, plus rapide et  
plus pratique que le téléphone.  
Conception nouvelle

INTERCOMMUNICATION TOTALE  
Brevet et Déposé

**ETS THALIA**

6, Rue VICTOR-CHEVREUIL (135, Avenue du Général Michel-Bizot)  
PARIS XII<sup>e</sup> Tél : DID 03-92

Documentation C. R. sur demande



**Des condensateurs qui  
tiennent!**

AU PAPIER  
AU MICA  
pour  
RADIO  
AMPLIS  
TÉLÉVISION



**SIGMA**  
CONDENSATEUR  
Isolément papier  
Cap.: 8 Mc.  
TENSIONS  
Service: 500 v.  
Essai: 2000 v.  
Type: 1.008  
MADE IN FRANCE

CATALOGUE SUR DEMANDE PUBL. ROPY

**SIGMA-JACOB**  
17, RUE MARTEL · PARIS 10<sup>e</sup> · Tél: PRO. 78-38

**LA LAMPE  
DE QUALITÉ**

SOCIÉTÉ ANOYME DES LAMPES

**NEOTRON**

AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

3, RUE GESNOUIN — **CLICHY** (Seine)  
PÉR. 30-87 (3 lignes groupées)

# Microphone

A RUBAN

TYPE **42-B**

*Il restitue  
intégralement  
ce qu'il entend*



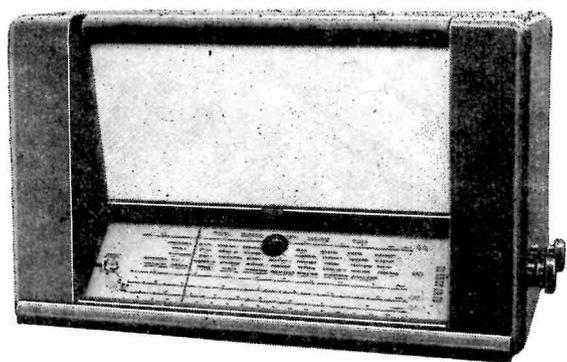
PUBL ROPY

## MELODIUM

296, Rue LECOURBE · PARIS XV<sup>e</sup> · VAU. 18-66

# SOREX

LE BOUCLIER  
DE LA QUALITÉ



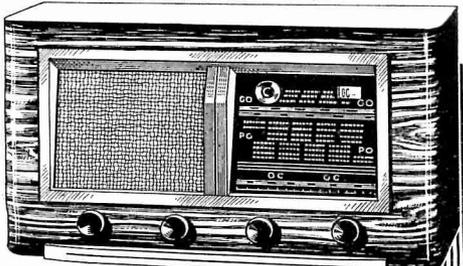
Bureaux : 15, Rue Manin  
PARIS - 19<sup>e</sup>  
Tél. : NORD 85-13

Ateliers : 5 ter, Impasse de Gènes  
PARIS - 20<sup>e</sup>  
Tél. : MÉNIL 70-84

PUBL. ROPY

*la Voix de Paris*

La plus belle  
voix du monde



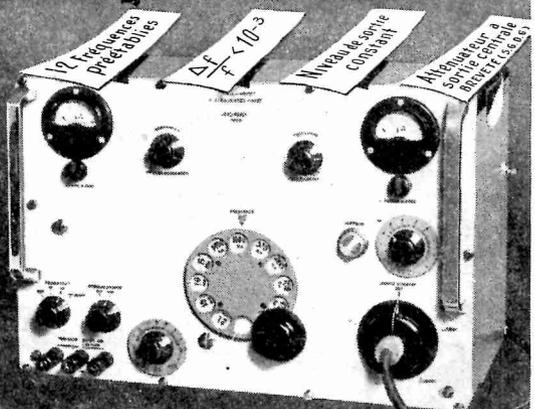
RÉCEPTEURS  
DE  
GRAND LUXE

PUBL ROPY

## COMPAGNIE PARISIENNE DE RADIOPHONIE

16, RUE SAINT-MARC · PARIS 2<sup>e</sup> - Tél: CEN. 54-36

# GÉNÉRATEUR H.F. A FRÉQUENCES FIXES



12 Fréquences  
Pré-établies

$\Delta f / f < 10^{-3}$

Niveau de sortie  
constant

Alternateur à  
sortie continue  
régulée

Manœuvre rapide et automatique • Précision élevée en fréquence et en tension de sortie • Robustesse et sûreté • Taux de modulation réglable de 0 à 80 % • Tension de sortie réglable de 0 à 1 V • Rayonnement inférieur de 1  $\mu$ V • Appareil idéal pour tous les travaux d'étalonnage, mise au point et dépannage.

**SORAL**  
SOCIÉTÉ RADIO-LYON

148, RUE OBERKAMPF  
PARIS - XI<sup>e</sup>  
TEL: OBERKAMPF 15-93

# PROFESSIONNELS DE LA RADIO

DEMANDEZ SANS TARDER NOTRE LISTE DE  
MATÉRIEL DISPONIBLE (avec prix) et concernant :

**APPAREILS DE MESURE  
POSTES RÉCEPTEURS  
PIÈCES DÉTACHÉES**

et d'une façon générale, TOUT CE QUI CONCERNE  
LA RADIO

qui vous sera adressée contre 9 fr. en timbres

## FERMETURE ANNUELLE

du 3 Août au 30 Septembre. Pour éviter tout retard,  
ne passer aucune commande après le 20 juillet  
dernier délai

# CIRQUE-RADIO

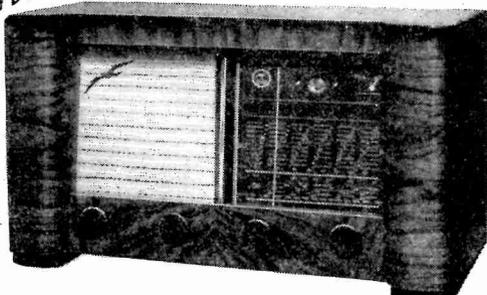
24 BOUL. DES FILLES-DU-CALVAIRE — PARIS (XI<sup>e</sup>)

Métro : St-Sébastien-Froissart et Oberkampf — TÉL. : ROQ. 61-08

**LE POSTE AGREABLE**



*Une fabrication de qualité  
par une très vieille marque  
dans une grande usine*



**G.M.R.**

223, R<sup>te</sup> DE CHATILLON  
MONTROUGE (Seine)  
Tél : ALÉSIA 51-10 (3 lignes)



Ne copie pas  
**IL CRÉE!**

Un poste toutes  
les deux minutes  
... grâce à nos  
nouvelles chaînes  
de fabrication

# FRANCE-ELECTRO-RADIO

Anciens Etablissements GIRAUD F<sup>res</sup>, MIGNON & C<sup>ie</sup>  
25 bis Av. Eugène-Thomas - LE KREMLIN - BICÈTRE (Seine) - ITA. 04-81 & 04-82

BOIRE DE PARIS • Hall de la Radio • Stand N° 2802

# RADIO S. R. E. B.

Matériel de qualité  
étudié dans un  
LABORATOIRE  
bien équipé,  
construit dans des  
ATELIERS MODERNES

● Vente exclusive aux Revendeurs ●

**SOCIÉTÉ RADIO-ELECTRIQUE  
DE BILLANCOURT**

55, Avenue Edouard-Vaillant

BOULOGNE-BILLANCOURT

Téléphone : MOLitor 26-64

PUBL. ROPY

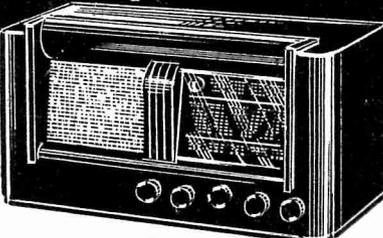
POSTES **Superla**  
 A SÉLECTEUR AUTOMATIQUE

**1** } du COUPLAGE M.F.  
 des FILTRES B.F.  
 de la CONTRE-RÉACTION

COMMUTATION  
 SIMULTANÉE

**3** } SÉLECTIVITÉ  
 COMPRÉHENSION  
 MUSICALITÉ

AVANTAGES



7 LAMPES  
 5-6-7 LAMPES DOCUMENTATION SUR DEMANDE

CONSTRUCTIONS RADIO-ELECTRIQUES  
 67, QUAI DE VALMY, PARIS-X<sup>e</sup>, NORD 40-48  
 MÉTRO RÉPUBLIQUE **J.A. PIEUCHOT**

**RADIO**

**VITUS**

**25 Ans**

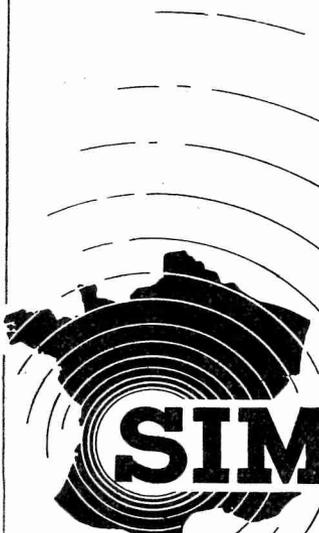
de Qualité  
 "REVENDEURS"  
 demandez de suite...  
 l'Agence exclusive  
 "VITUS"  
 vous serez servis  
 ...vite et bien

4 GRANDS PRIX  
 7 Hors Concours

**RADIO-VITUS**  
 90, Rue Damrémont  
 — PARIS —

PUBL. BONNANGE

PROFESSIONNELS  
 DE LA RADIO  
 CENTRALISEZ  
 tous vos achats  
 chez le plus ancien  
 et le plus important  
 GROSSISTE



*le matériel*  
**SIMPLEX**

\* 4, RUE DE LA BOURSE - PARIS (2<sup>e</sup>)  
 TÉL. : RICHELIEU 62-60 - MAISON FONDÉE EN 1920

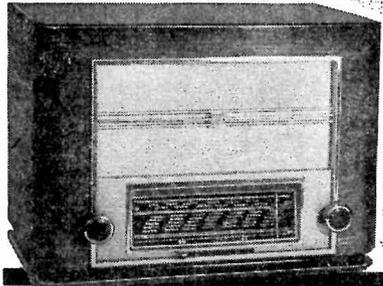
**SOCRADEL**  
 RADIO-RECEPTEURS - M. E. L. S. S. O. N.  
 VIA T. S. F. I. E. L. P. R. O. F. E. S. S. I. O. N. N. E. L.

*Technique  
 Présentation  
 Prix...*

...ce que vous attendiez !

**AL. 63 - B**  
 SUPER ALTERNATIF

4 lampes Européennes  
 3 gammes - H.P. 19 c/m  
 prise P.U. Tonalité réglable  
 Dimensions: L. 405 H. 310 P. 240



Autres modèles  
 dont  
 1 Récepteur  
 Chalutier.

LABEL n° 5

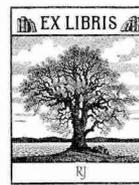
Agents qualifiés  
 demandés

PUBL. BAPY

**SOCRADEL**  
 10, RUE PERGOLESE - PARIS 16<sup>e</sup>  
 Tél: PASsy 75-22 (lignes gr.)

# LE COMMERCE RADIOÉLECTRIQUE

ORGANE OFFICIEL DU SYNDICAT NATIONAL  
DU COMMERCE RADIO-ÉLECTRIQUE



## ÉDITORIAL

# Rétrospective Syndicale

## SOMMAIRE

- Page 2 : Notre tribune libre
- 3 : Les bruits qui courent
  - 4 : Le régime actuel du crédit
  - 5 : Pour mieux vendre
  - 6 : Calcul du taux de marque
  - 7 : A la 35<sup>e</sup> Foire de Paris
  - 9 : Nos Enquêtes à l'Étranger
  - 12 : Activité syndicale
- et suivantes
- 16 : Législation sociale
  - 17 : Informations économiques
  - 18 : Radio-Service
  - 19 : Communiqués
  - 19 : Petites annonces

AVIS. — L'abondance des matières nous oblige à reporter à notre prochain numéro, le "Cours pratique de Radio", les "Conseils Fiscaux", etc...



ÉDITÉ PAR LES

**Editions Techniques et Professionnelles**

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ :

**82, boul. des Batignolles, Paris-17<sup>e</sup>**

Tél. : + WAGram 75-70

RÉDACTION AU SIÈGE DU S.N.C.R. :

**18, rue Godot-de-Mauroy, Paris-8<sup>e</sup>**

Tél. : OPÉra 31-85

EN recevant le premier numéro de la Revue du **COMMERCE RADIO-ELECTRIQUE** qui vient de paraître, nos adhérents seront tentés de croire qu'il s'agit d'une nouvelle publication périodique, alors que ce ne sera simplement qu'une autre présentation du Bulletin S.N.C.R. (qui paraîtra désormais régulièrement tous les deux mois) et représentant en réalité 20 ans d'effort syndical, je m'explique.

En remontant à la source de l'action syndicale des Radioélectriciens qui dure depuis 1929, je constate que c'est cette année-là que, pour la première fois, les Radioélectriciens du département de l'Oise, sans distinction d'activité, s'étaient groupés en un syndicat ayant pour but : la défense de leurs intérêts professionnels.

Leur exemple fut aussitôt suivi à Paris et dans divers départements où d'autres syndicats furent créés.

Leur action était indépendante et il en résultait des contradictions et des temps d'arrêt dans la réalisation de leurs projets.

L'idée de se réunir pour obvier à ces inconvénients et de coordonner leurs efforts vers la défense de l'intérêt général revient incontestablement au Syndicat des Radioélectriciens de l'Oise qui groupa en 1930 plusieurs syndicats départementaux pour former :

La Fédération nationale des Radioélectriciens dont le siège social était à Paris et son bureau constitué comme suit :

Président : M. Lefèvre, de Compiègne ;

Vice-présidents : MM. Mouchard, de Beauvais, et Guth, de Houilles (S.-et-O.) ;

Secrétaire : M. Fillion, de Compiègne.

Par la suite, ont adhéré à cette Fédération :

— Le Syndicat des Radioélectriciens de l'Île-de-France ;

— Le Syndicat des Radioélectriciens de la Somme, de la Seine-Inférieure, de la Marne, de la Haute-Marne, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

A ses débuts, la Fédération nationale des Radioélectriciens groupait toutes les activités de la Radio, Constructeurs (pièces détachées), revendeurs, dépanneurs et représentants. Néanmoins, son programme visait à l'assainissement de la profession et à la réglementation pour l'exercice loyal de notre commerce.

En marge de notre Syndicat parisien affilié à la Fédération, il existait à Paris deux autres syndicats de Radioélectriciens, l'un dirigé par le président Sombroun et l'autre dirigé par le président Bordoye.

Nous avons bien vite constaté que cette division des efforts ne donnait pas grands résultats et que, d'autre part, le commerce et l'industrie n'avaient pas les mêmes intérêts à discuter et à défendre. C'est alors qu'en octobre 1936, les membres des trois syndicats se réunirent en assemblée générale, 47, rue de la Victoire, à Paris, pour former un syndicat de commerçants radioélectriciens sous le nom de :

**CHAMBRE SYNDICALE DU COMMERCE RADIOELECTRIQUE  
DE LA REGION PARISIENNE**

Le bureau était constitué comme suit :

MM.

Hamm, président; Guth, vice-président; Donnève, vice-président;

Moutaillier, secrétaire général; Brétillon, secrétaire adjoint;

Defay, trésorier.

L'action syndicale, dirigée vers une seule activité : « Le Commerce », produisit de suite ses effets.

Rapports et entente avec les constructeurs pour l'organisation du marché, l'application de remises échelonnées, organisation et représentation aux foires, expositions, en commun accord, congrès de Lille, etc...

Devant ces résultats, l'idée nous vint en mars 1937 de transformer la Fédération nationale des Radioélectriciens en constituant :

(Suite page 2)

LA FEDERATION NATIONALE  
DES SYNDICATS DU COMMERCE  
RADIOELECTRIQUE

Son siège était 12, rue Lafayette, à Paris, et son bureau constitué comme suit :

MM.

Hamm, président (Paris) ;  
Donnève, vice-président (Paris) ;  
Buisson, vice-président (Nord) ;  
Dugrais, vice-président (Allier) ;  
Lasch, vice-président (M.-et-M.) ;  
Lefebvre, vice-président (Oise) ;  
Moutaillier, secrétaire général (Paris) ;  
Sarre, secrétaire adjoint (Seine-Inf.) ;  
Guth, trésorier (Seine-et-Oise) ;  
Horguelin, trésorier adjoint (Marne).  
et un an après sa fondation, nous réunissions 43 syndicats de commerçants radioélectriciens français.

En 1940, par suite de l'occupation et de la division de la France en deux zones, la Fédération ne pouvant plus exercer son action sur l'ensemble du territoire, les membres du Comité jugèrent utile de présenter en zone occupée un bloc homogène, seul capable, en ces années d'épreuve, de défendre et protéger les intérêts du commerce radioélectrique, et ils fondèrent :

« L'UNION DU COMMERCE  
RADIOELECTRIQUE FRANÇAIS »

Le siège était transféré 18, rue Godot-de-Mauroy, à Paris, et le bureau constitué sous la forme suivante :

MM.

Hamm, président (Paris) ;  
Guth, vice-président-délégué (Houilles) ;  
Lasch, vice-président (Nancy) ;  
Giboury, secrétaire général (Versailles) ;  
Donnève, secrétaire général adjoint (Paris) ;  
Debry, trésorier (Paris).

L'U.C.R.E.F. a donc enchaîné et poursuivi l'action de la Fédération nationale sur le plan départemental et régional de la zone Nord.

Son action s'est manifestée de différentes manières, notamment à l'encontre :

- 1°) Du service obligatoire en Allemagne ;
- 2°) Du ramassage des postes récepteurs.

La vente des postes récepteurs neufs ayant été interdite le 31 mars 1943, il a fallu agir avec habileté pour que la vente des postes d'occasion et le dépannage ne soient pas interdits.

Par tous les moyens, l'U.C.R.E.F. s'est employée à maintenir ses membres dans une certaine activité pour opposer la plus large résistance AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE EN ALLEMAGNE, la main-d'œuvre sans emploi étant à la merci des réquisitions allemandes et l'on peut dire que la réquisition de la main-d'œuvre a été pratiquement nulle dans le commerce radioélectrique.

D'autre part, le ramassage des postes ayant été effectué sans préavis dans la zone côtière de Normandie et menaçant de s'étendre sur toute la zone Nord, l'U.C.R.E.F. a jugé bon de prendre l'initiative hardie de proposer la suppression des bobinages ondes courtes sur tous les appareils récepteurs, mesure qui, théoriquement, abou-

tissait au même résultat que la confiscation des appareils : suppression de la réception des émissions anglaises, mais qui en fait n'empêchait pas les auditeurs de les recevoir sur ondes moyennes.

La réquisition des appareils aurait eu comme conséquence immédiate la fermeture de toutes les entreprises Radio et la déportation pour le S.T.O. de la grande majorité des ressortissants au Commerce Radioélectrique ; cette proposition retint l'attention des occupants.

Sa mise au point étant longue et difficile, nous fîmes trainer les pourparlers en longueur et, à la libération, LES POSTES ETAIENT INTACTS ET LE RADIO A SON FOYER.

En même temps que cette action et en collaboration avec le Syndicat de la Construction Radioélectrique (S.C.R.), un projet d'organisation du marché radioélectrique fut établi et, dès que les Pouvoirs publics nous en donneront les moyens, ce projet nous apportera l'ordre et la prospérité dont nous avons tant besoin.

En zone Sud, l'action syndicale a été parallèlement poursuivie par le G.I.C.R.E. (Groupement de l'Industrie et du Commerce Radioélectrique) dont le siège était à Lyon et avec lequel l'U.C.R.E.F. est demeuré constamment en relation.

Ce groupement réunissait les syndicats locaux et les unions régionales de la zone Sud.

Dès la libération, dans le but de reconstituer l'unité syndicale, l'U.C.R.E.F. décidait de fusionner avec le G.I.C.R.E. en formant le Syndicat national du Commerce Radioélectrique (S.N.C.R.), dont l'assemblée constitutive eut lieu le 21 février 1946.

★

Le S.N.C.R. compte actuellement 7.000 cotisants environ ; son organisation territoriale consiste : en groupes départementaux réunis en groupements régionaux, qui ont, aux divers échelons, élus leurs dirigeants pour constituer finalement le Conseil national composé d'hommes qui, tous, s'honorèrent d'avoir rempli sans défaillance leur devoir de bons Français ; ce sont pour le bureau :

MM.

Hamm, président (Paris) ;  
Chareyre, vice-président (Vaucluse) ;

Donnève, vice-président (Paris) ;  
Iung, vice-président (Vosges) ;  
Roussin, vice-président (B.-du-R.) ;  
Guth, secrétaire général (S.-et-O.) ;  
Malinvaud, secrétaire adjoint (Haute-Vienne) ;  
Priser, trésorier (Finistère) ;  
Monier, trésorier adjoint (Nord).

Membres du Conseil national :

MM.

Brun (Gironde) ; Cadilhon (Gironde) ;  
Hubert (Marne) ; Gris (Aube) ; Rosano (Côte-d'Or), provisoire ; Petit (Nièvre), provisoire ; Franex (Somme) ; Hubert (Ardennes) ; Monier (Nord) ; Cartigny (Pas-de-Calais) ; Gratadour (Corrèze) ; Malinvaud (Haute-Vienne) ; Dupuy-Barjotte (Loire-Inf.) ; Richard (Sarthe) ; Chareyre (Vaucluse) ; Regnault (Alpes-Mar.) ; Roussin (B.-du-R.) ; Iung (Vosges) ; Soussengeas (M.-et-M.) ; Guiot (Cher) ; Perrault (Loiret) ; Huber (Seine) ; Donnève (Seine) ; Bouchereau (Seine) ; Hamm (Seine) ; Guth (S.-et-O.) ; Decock (Seine-et-M.) ; Jorand (Vienne), provisoire ; Brault (Vienne), provisoire ; Priser (Finistère) ; Racine (I.-et-V.) ; Buron (Calvados) ; Monnier (Seine-Inf.) ; Jacquemin (Moselle) ; Weiss (Haut-Rhin) ; Benjamin (Bas-Rhin).

Le S.N.C.R. est donc né par ses origines, le Syndicat le plus ancien et le plus représentatif de la profession du commerce radioélectrique (commerçants et artisans dépanneurs). On retrouve dans son sein et même aux postes de direction certains de ceux qui ont été les fondateurs du premier Syndicat des Radioélectriciens et des deux fédérations successives de 1930 et 1937.

Les transformations qui viennent d'être rappelées ne sont que l'enchaînement naturel et logique de la continuité de l'action syndicale adaptée aux circonstances et qui, malgré les difficultés rencontrées dans la période tragique que nous venons de vivre, n'a jamais cessé de se manifester pour le bien de la profession et la sauvegarde de nos libertés.

Commerçants et Artisans dépanneurs, le S.N.C.R. est votre syndicat et aujourd'hui je suis particulièrement heureux de vous présenter cette revue, reflet de vingt ans d'efforts sincères et loyaux.

G. HAMM.

## TRIBUNE LIBRE

Il est fait appel à toutes les bonnes volontés pour envoyer des suggestions destinées à rendre **Le Commerce Radioélectrique** vivant et en faire le reflet des aspirations des membres du S.N.C.R. ; mais ne perdons surtout pas de vue que notre organe doit jouer un rôle de liaison, de coordination et doit être constructif :

Qu'on ne s'étonne donc pas si l'on n'y trouve pas de polémique, si les éléments de divisions ou de discorde sont écartés, notre but étant d'unir et non de diviser ! N'oublions pas que nous sommes des syndiqués conscients, nous sommes aussi dans certains cas, des concurrents, mais des concurrents courtois, s'efforçant d'adoucir par l'amitié et l'entente tout ce que la « struggle for life » peut avoir de rude, particulièrement à l'époque que nous traversons.



# LA VENTE A CRÉDIT

Avant-guerre, la vente à crédit s'effectuait de la façon suivante :

Le vendeur encaissait au comptant une certaine somme sur le montant de l'achat. Le solde était payable en un certain nombre de traites, échelonnées sur 24 mois au maximum.

Cette modalité de vente a été reprise depuis un an environ par des confrères, qui, comme précédemment, font immédiatement escompter leurs traites par des Sociétés de crédit, lesquelles les réescomptent à leur tour à la Banque de France.

La Banque de France ayant pris, depuis deux mois, la décision de ne plus accepter de réescompter les effets à long terme sur les clients particuliers, acheteurs d'appareils de T.S.F., l'action des Sociétés de crédit s'est trouvée pratiquement suspendue (leurs moyens ne pouvant leur permettre de satisfaire qu'un nombre très limité de revendeurs).

Dans la période actuelle les prix des appareils ne correspondent plus au pouvoir d'achat, la clientèle de condition moyenne et modeste va se trouver dans l'impossibilité d'acheter le poste de T.S.F. qui, cependant, ne peut être considéré comme un appareil de luxe, mais bien d'utilité courante, notamment au point de vue « informations ».

Nous avons donc pris l'initiative de demander aux Constructeurs d'étudier avec nous la reprise de la vente à crédit, et les modalités d'application en vue de les inclure dans les dispositions de la Convention Commerciale.

Des réunions ont eu lieu à cet effet entre les dirigeants du S.C.R. et du S.N.C.R. Nous étions représentés par :

M. GUTH, Secrétaire Général du Conseil National, et M. BOUCHEREAU, Membre du Conseil National.

Divers organismes de crédit étaient également présents à ces réunions.

Devant la position prise par le Ministre de l'Economie Nationale, qui reste hostile au principe du Crédit à long terme, en matière de Radio et qui la motive par l'inflation qu'elle détermine, nous vous donnons ci-dessous le résumé de notre point de vue :

1°) Dans la période actuelle de pénurie, la vente à crédit ne doit pas tendre à augmenter le volume des ventes mais seulement à faciliter la conclusion d'affaires qui se révèlent difficiles au regard des possibilités financières des acheteurs.

La publicité basée sur la vente à crédit doit être supprimée, les textes publicitaires « Presse » comporteront tout au plus la mention « facilités de paiement » en petits caractères.

2°) Contact direct du revendeur avec les organismes d'escompte et aucune obligation de passer par l'intermédiaire des Constructeurs.

Compte tenu de ce qui précède, nous considérons comme souhaitables les conditions suivantes :

a) que le versement comptant soit de 20 à 25 0/0 de la valeur de l'appareil ;

b) que le crédit, pour le solde, soit limité à 10 mois ;

c) que dans l'intérêt de la Profession, le crédit soit effectué, garanti tous risques.

En partant de ce principe, et devant l'impossibilité de réescompter à long ter-

me, reste à trouver le moyen de financer ces opérations, qui même en période actuelle, nécessitent des dizaines de millions.

Pour bien faire comprendre le mécanisme du crédit, nous exposons ci-après le détail du financement de la vente à crédit d'un appareil par mois et en admettant que l'organisme de crédit puisse continuer à escompter les traites à 90 jours.

Ce calcul est basé sur un appareil de ..... frs 11.000  
versement comptant ..... frs 3.000  
le solde, soit frs 8.000 payable en 10 mensualités de frs 950.

Le taux d'escompte de 1 1/2 0/0 par mois comporte les agios, frais d'encaissements et la garantie du risque « impayés ».

Cette garantie, vu la législation actuelle qui ne protège pas (à l'encontre de ce qui existe dans le Commerce Automobile) le vendeur vis-à-vis de l'acheteur de mauvaise foi, est nécessairement très élevée.

Par la suite nous devons nous efforcer d'obtenir des Pouvoirs Publics, une législation qui garantisse aux Commerçants la propriété de l'appareil tant que celui-ci n'est pas entièrement payé il en résultera une diminution de l'assurance « impayés », comme c'est le cas pour la Suisse où cette législation existe, et où le taux de l'assurance est de 0,75 0/0 au lieu de 1 1/2 0/0.

Nous attirons particulièrement l'attention de nos adhérents sur cette question qui se révèle de plus en plus d'actualité, et serions heureux de recevoir leurs suggestions à ce sujet.

## TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ORGANISME CRÉDITEUR

Sommes déboursées par l'organisme de crédit, remise au revendeur en contre-partie des 10 traites de Frs 950.		Sommes encaissées par l'organisme de crédit résultant de l'escompte d'effets à 90 jours	
1 <sup>er</sup> mois	Frs 8.000	Frs 2.850	
2 <sup>e</sup> »	Frs 8.000	Frs 2.850 + 950 (4 <sup>e</sup> mois)	
3 <sup>e</sup> »	Frs 8.000	Frs 2.850 + 1.900 (5 <sup>e</sup> mois)	
4 <sup>e</sup> »	Frs 8.000	Frs 2.850 + 2.850 (6 <sup>e</sup> mois)	
5 <sup>e</sup> »	Frs 8.000	Frs 2.850 + 3.800 (7 <sup>e</sup> mois)	
6 <sup>e</sup> »	Frs 8.000	Frs 2.850 + 4.750 (8 <sup>e</sup> mois)	
7 <sup>e</sup> »	Frs 8.000	Frs 2.850 + 5.700 (9 <sup>e</sup> mois)	
8 <sup>e</sup> »	Frs 8.000	Frs 2.850 + 6.650 (10 <sup>e</sup> mois)	
9 <sup>e</sup> »	Frs 8.000	Frs 2.850 + 6.650	
10 <sup>e</sup> »	Frs 8.000	Frs 2.850 + 6.650	
11 <sup>e</sup> »	Frs 8.000	Frs 2.850 + 6.650	
12 <sup>e</sup> »	Frs 8.000	Frs 2.850 + 6.650	

L'organisme de crédit escompte les 3 premiers effets de chaque chaîne.

Ces calculs ne tiennent pas compte des frais administratifs de l'organisme de crédit (agios, impayés, personnel, etc...).

Il est à remarquer que jusqu'au 6<sup>e</sup> mois les engagements de l'organisme de crédit sont en augmentation. A partir du 7<sup>e</sup> mois ils décroissent.

La question est donc de financer la période des 6 premiers mois soit par l'apport de capitaux très importants, soit par le moyen de l'auto-financement, les revendeurs acceptant de laisser comme fonds de caisse 25 à 30 0/0 du montant de leur remise ; ce fonds de caisse pouvant leur être remboursé à partir du 13<sup>e</sup> mois.

Bien entendu cette solution ne constitue qu'un pis-aller, mais dans la période actuelle, nombre de revendeurs l'accepteraient volontiers puisque le montant de la retenue ne dépasserait pas leur bénéfice brut.

J. GUTH.

# POUR MIEUX VENDRE

## LES PROBLÈMES DES VENTES EN RADIO

### Epoque révolue

La période que nous venons de traverser depuis la date fatidique de septembre 1939 a été, il faut bien le dire, une période anormale en ce qui concerne les ventes.

Contrairement à l'époque antérieure, la clientèle était devenue « demanderesse » et combien de fois nous a-t-on répondu lorsque nous abordions les problèmes de vente près d'un revendeur en Radio : « Que voulez-vous que je fasse de vos conseils, j'ai trop de clients, du moins pour le peu de marchandises dont je dispose. Vous feriez mieux de me dire où et comment je puis reconstituer un peu de stock ! »

En vérité, ils n'avaient pas tout à fait tort — ces commerçants, quoique nous avons toujours pensé qu'il faille ménager le client et préparer l'avenir en appliquant dans les périodes chaotiques les principes qui font les bonnes maisons et rendent la clientèle fidèle... Mais cela est une autre affaire !

### La concurrence renaît

Donc, nous voici à nouveau en période à peu près normale... Nous disons bien « à peu près », car chacun sait que les restrictions et bons matières ne sont pas encore, hélas, rayés définitivement de notre vocabulaire courant. Mais enfin, on sent de plus en plus la concurrence renaissante et le client redevenu lui-même, c'est-à-dire réticent et discutaillieux.

D'ailleurs, un signe infaillible de ce que nous avançons, est la reprise par nombre de maisons de la vente à crédit qui, nos revendeurs le savent bien, est comme la langue d'Esopé : en même temps la meilleure et la pire des choses selon son mode d'utilisation.

### L'organisation des ventes

Il va donc falloir que nous nous penchions (et rapidement !) sur les problèmes de l'organisation des ventes chez un bon Professionnel de la Radio. Ces questions sont multiples et délicates ; elles se nomment : arrangement des vitrines, service des relances et des démarches à domicile, problème des reprises (mais oui ! nous allons y revenir !), organisation du Radio-Service enfin. Ce dernier aspect du rôle du revendeur nous semble le plus important, et nous lui consacrerons, d'ailleurs, une rubrique spéciale.

### L'approvisionnement

Mais avant d'aborder ces divers aspects de la vente, qu'il nous soit permis cette fois-ci d'insister près du revendeur conscient de son rôle qui est

de satisfaire sa clientèle et... d'élargir par là-même son cercle d'affaires qu'il lui faut d'abord adopter une politique d'achat.

Nous voulons dire qu'il doit en premier lieu choisir de bons fournisseurs. Evidemment, vous allez nous dire que voilà bien là une lapalissade ; peut-être, mais c'est encore toute une question de fait et de bon sens de s'attacher de bonnes maisons de construction...

Des constructeurs sérieux qui d'abord tiennent leurs engagements en livrant à l'heure (ce n'est pas si courant, n'est-ce pas ?), des fabricants qui techniquement parlant sortent du bon matériel, qui sont loyaux vis-à-vis des engagements d'exclusivités de secteurs de ventes ou autres qu'ils ont pu prendre à votre endroit, etc., etc...

### Les bons fournisseurs

Oui, mais comment avoir de bons fournisseurs ?

Vous allez peut-être me répondre que cela constitue une loterie, comme le mariage en somme...

A voir. Evidemment, il y a toujours un facteur chance dans la vie de chaque individu... seulement voilà, comme dit l'autre, quand elle passe, il s'agit de ne pas la laisser s'échapper !

Ne vous fiez pas trop aux constructeurs qui « bluffent » effrontément en disant : « Mon poste est le plus perfectionné, le plus magnifique, on n'a jamais rien fait de tel... d'ailleurs on se met à genoux pour en obtenir un... ». Vous feriez peut-être les frais du « baratin » et en tous cas ceux de la remise anormalement basse. « Quand on représente un poste hors classe, il est des sacrifices nécessaires », vous ferait-on remarquer certainement.

Par contre, prenez du temps pour visiter les ateliers qu'on vous dit si modernes. Vous pourrez y faire en les parcourant des remarques judicieuses sur les talents de patron de votre fournisseur. Vous y décelerez par exemple, ses qualités d'ordre, de méthode, ses idées de suite ou au contraire sa pagaie invétérée et son manque d'organisation bien propres à vous rendre méfiant pour la suite de vos rapports d'affaires.

Enfin, n'oubliez pas de faire préciser à votre fournisseur éventuel comment est composée son équipe de représentants, ce qu'il compte faire en publicité pour soutenir vos ventes.

Ces premiers points éclaircis, nous allons voir comment il vous sera possible d'engager des pourparlers pour la vente des postes de la marque. C'est ce que nous verrons la prochaine fois, si vous le voulez bien.

L. BERNARD.

## LA REPRÉSENTATION EST UN MÉTIER

### Profession de foi

*Eh ! oui, je crois sincèrement que la représentation est un métier et que n'importe qui ne peut automatiquement réussir dans une semblable profession. Mieux : je pense qu'un excellent représentant en matériel radio ne fera pas fatalement étincelles dans les secteurs de l'assurance ou de la publicité, par exemple.*

### Une présentation... curieuse !

*Ce préambule fait, je veux, cette fois-ci relater simplement la visite... racontée que voulut me faire récemment un représentant disons... maladroït !*

*Auparavant, qu'il vous suffise de savoir que je suis un revendeur radio assez conséquent (le plus important de ma petite ville) et que, sans fausse modestie, mon crédit est inattaquable. Voici donc les faits :*

*En arrivant le matin à mes magasins, je suis accueilli par le sourire ambigu de mon employé principal.*

*— Monsieur, un représentant pas ordinaire m'attendait ce matin à l'ouverture. Il m'a dit se nommer M. X... et avoir pris rendez-vous ce soir à 17 heures avec vous. »*

*— Monsieur X..., Ah ! oui, parfaitement, rétorquai-je, je vois, c'est l'agent des récepteurs de la marque Y... ; mais pourquoi est-il venu ce matin de si bonne heure alors qu'hier au soir il m'a téléphoné pour me dire qu'il viendrait cette après-midi à 17 heures ?*

*— C'est bien ce que je lui ai dit, monsieur, mais je n'ai jamais rencontré un tel original ! Vous allez pouvoir en juger, car voici ses propres paroles :*



*« Monsieur, je n'ai pas l'habitude de perdre mon temps ! Je suis de passage dans votre trou (sic !) pour 24 heures. Je suis simplement venu ce matin pour me rendre compte si votre*

patron sera bien là ce soir à 17 heures. D'ailleurs, je ne sais pas pourquoi je viens le voir après tout votre patron ! Je ne ferai certainement pas une grosse affaire avec lui et, cependant, seules les grosses affaires m'intéressent; aussi, je ferai mieux (il fait beau et vous avez une « rivière potable ici... ) d'aller à la pêche... ».

— Et touchant à peine le bord de son chapeau, cet individu, sans autres explications, a pris soudainement congé de moi », conclut mon employé d'un air pincé.

Est-il besoin d'ajouter qu'après une « telle présentation de M. X... (le représentant de la maison Y...) je me fis un point d'honneur de ne pas être au rendez-vous de la soirée, en spécifiant à mon employé qu'il ait à lui répondre que, scrupuleux à l'excès (sinon susceptible !) je ne voulais pas lui faire perdre une seule minute de son temps si précieux et que, moi aussi, j'étais parti... à la pêche !

### Enseignements de l'histoire

Mais, ne croyez-vous pas qu'il serait instructif pour ceux qui s'occupent de représentation, de tirer la morale de cette petite histoire ?

Je sais bien que vous allez me répondre que le cas signalé est exceptionnel et que la majeure partie des représentants n'auraient pas, heureusement pour eux, agi d'une telle façon. Mais enfin, on peut tirer de tout fait, même peu commun des enseignements précieux.

Combien y a-t-il de représentants qui, pensant se faire valoir et « prendre du poids » bluffent effrontément sans souci de la moindre vraisemblance.

Certes, tout commerçant est sensible à la visite du « monsieur important », mais encore faut-il qu'il sente chez ce dernier autre chose que du « déplacement d'air » et du manque de tact ! Et pour revenir à ma petite histoire, croyez-vous que je n'aurais pas réservé une bonne commande au dit représentant si, tout en venant inutilement en dehors de l'heure du rendez-vous, il avait dit à mon employé ces paroles qui m'auraient évidemment été rapportées de la même façon :

« Monsieur, je m'excuse de venir vous déranger de si bonne heure, mais arrivé, hier soir dans votre charmante petite ville, j'ai cru bon de prendre rendez-vous de suite avec votre patron, car c'est pour le voir presque spécialement que je me suis arrêté ici. Il n'a pu malheureusement me donner rendez-vous que cette après-midi à cinq heures... Je vois qu'il n'est pas encore arrivé, évidemment. N'importe, dites-lui bien que je serai exact tout à l'heure au rendez-vous et que je lui réserve mes meilleures propositions... »

De la psychologie et du tact..., telles sont, il nous semble, les qualités maîtresses du bon représentant. Je vous confierai la fois prochaine, d'autres réflexions qui me sont venues à ce sujet.

POULTEVIN,  
Revendeur-Radio.

## CALCUL RAPIDE DU TAUX DE MARQUE

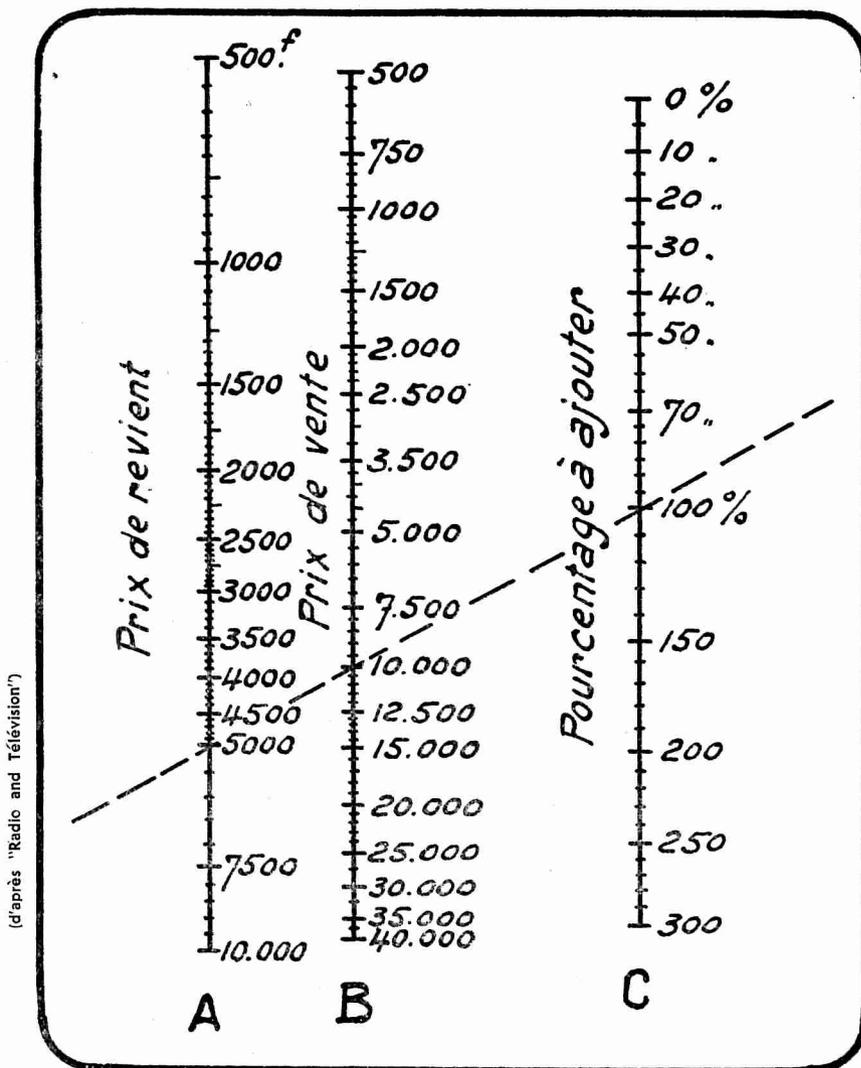
L'abaque porte trois échelles: A (prix de revient), B (prix de vente) et C (pourcentage). Un simple trait tracé en travers de l'abaque permet, lorsqu'on connaît deux des trois éléments A, B et C, de trouver par recoupement le troisième.

Soit, par exemple, à trouver le prix de vente B pour un appareil dont le prix de revient A = 5.000 francs, sachant qu'on veut réaliser un pourcentage de 100 0/0 sur la vente (hypothèse

Cet abaque résout tous les problèmes de ce genre si le pourcentage ne dépasse pas 300 0/0.

Bien d'autres problèmes peuvent être résolus par ce graphique. Partant du même poste A = 5.000, si vous décidez de le vendre B = 10.000, la ligne droite vous montre que le pourcentage C = 100 0/0.

Il ne faut pas se borner aux chiffres figurés sur les échelles. Si vous avez besoin d'atteindre des nombres plus



américaine). En reliant par une droite le point A = 5.000 francs au point C = 100 0/0, on détermine sur la seconde échelle un point B, dont la lecture donne B = 10.000 francs.

Soit au contraire à trouver le prix de vente B pour le même appareil A = 5.000 francs pour un pourcentage C = 200 0/0, la ligne droite joignant A = 5.000 francs à C = 200 0/0 donnera B = 15.000 francs.

élevés, rien de plus simple. Vous n'avez qu'à ajouter des zéros, simultanément et en même nombre, aux chiffres des colonnes A et B. Ainsi, dans l'exemple précédent, les chiffres A = 5.000 et B = 10.000 peuvent devenir aussi bien A<sub>1</sub> = 50.000 et B<sub>1</sub> = 100.000 que A<sub>2</sub> = 500 et B<sub>2</sub> = 1.000.

Rien de plus simple que l'usage de cet abaque qui, nous l'espérons, rendra quelques services à nos lecteurs.

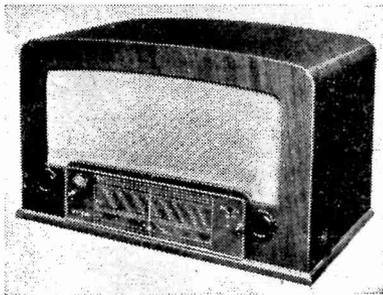


## Ce que réclame l'auditeur

Que demande l'auditeur ? Essentiellement des postes de qualité, savoir qualité technique et sécurité, des postes dont les boutons ne tombent pas dans la main, dont le commutateur ne reste pas en panne au bout de cinquante manœuvres, et qui possède un minimum de performances techniques...

## La réponse de l'industrie

Devant ces exigences, comment l'in-



Poste 5 lampes POLER

dustrie a-t-elle répondu ? En instituant le label qui garantit précisément ce minimum de qualité technique et de sécurité. Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur cette question, qui intéresse cependant au plus haut point notre marché d'exportation comme notre marché intérieur.

Rappelons seulement que les titulaires du label se sont signalés à la Foire de Paris à l'attention des visiteurs par le panneau « Labellec » aux armes parlantes : « Foudres de gueule, cadran et aiguille d'azur sur champ d'argent ».

## Postes toutes ondes

L'auditeur réclame encore des postes toutes ondes, bien qu'écoulant moins les ondes courtes depuis la fin des hostilités. Il proteste parce que les cadrans sont étalonnés en noms de stations qu'il ne retrouve pas à la place indiquée. Évidemment, un peu d'eau a coulé sous le pont depuis les beaux jours du Plan du Caire. Mais l'aiguille indique toujours les longueurs d'onde — ou les fréquences, ce qui est l'essentiel.

Une certaine variété préside à la réalisation de ces « toutes ondes ». La masse paraît encore fidèle aux trois gammes classiques : GO, PO, OC, qui « répondent » plus ou moins bien aux sollicitations de l'usager. Souvent, l'oscil-

latrice se refuse à osciller sur les ondes les plus courtes. Mais en principe, presque tous les postes assurent l'audition jusqu'à 16 m de longueur d'onde.

Il y a mieux — mais, c'est évidemment plus cher. Ce mieux se rencontre dans certains postes de luxe ou de demi-luxe, à bandes scindées, postes à 4 gammes avec OC<sub>1</sub> et OC<sub>2</sub>, postes à 5 gammes avec, en outre, PO<sub>1</sub> et PO<sub>2</sub>, puis dans les récepteurs à bandes étalées, très recherchés des auditeurs conscients et organisés, pour le « confort » de leur réglage.

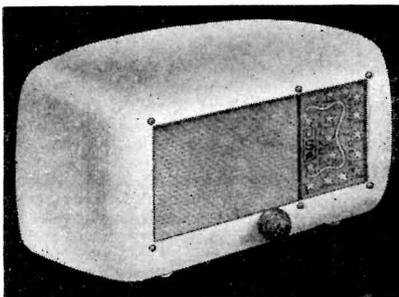
## Portables et valises

La vogue du petit poste ne s'est pas ralentie, bien au contraire ! Petit poste par commodité, dans les temps heureux ; petit poste par nécessité, dans les temps difficiles de l'après-guerre. Logés en valises, ils sont d'un transport facile et s'adaptent aux diverses circonstances de l'écoute. Pas de postes batteries, peu de postes-auto. C'est encore trop tôt.

L'œil est accroché au passage par le petit « tous-courants », dont le cadran s'abat horizontalement pour dégager le haut-parleur. 4 lampes multiples aux nombreuses fonctions. Parfois un petit poste à 4 lampes et une valve, avec 6 circuits accordés et filtre antiparasites dans l'antenne. Certains se signalent par leur légèreté et par leur sensibilité.

## Retour à l'amplification directe

Depuis plus de vingt ans, tous les postes sont des superhétérodynes, à



Le récepteur de chevet "PÉRONNET"

changement de fréquence. Mais nous avons remarqué cependant, un excellent petit modèle à 4 lampes à amplification directe. Assurément il ne donne que les grandes et petites ondes. Mais quelle satisfaction : les sifflements ont disparu.

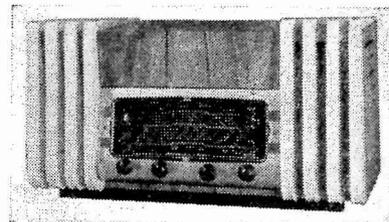
Nous n'insisterons pas autrement sur les catégories normales : petits supers, supers standards, grands supers. On ne peut les énumérer tous car ils sont légion et, au demeurant, il n'y a rien à en dire, car ils ne présentent, en général, ni singularités, ni nouveautés.

## Spécialités de luxe

C'est vers les postes de luxe qu'il faut se tourner pour avoir des caractéristiques plus confortables, sinon plus nouvelles. Davantage de lampes : 6 à 8, voire même 10. Davantage de gammes 4, 5 et jusqu'à 9 ou 10.

## Perfectionnements divers

Dans les postes de luxe, la présentation est très aérée et toute l'économie de l'appareil s'en trouve mieux. L'œil magique est souvent rejeté sous le châs-



Le poste SONNECLAIR à haut-parleur latéral

sis, d'où il émerge par un œil de bœuf. Partout de petits perfectionnements qui font les grandes performances : les noyaux de fer stables, les blocs à barillet, la réduction des connexions, l'étalonnage direct des stations à ondes courtes sur grand cadran.

La principale nouveauté est l'application du commutateur rotatif, dit à barillet, à la commutation des gammes d'ondes. Puis, l'emploi des boutons à double commande, réduisant l'encombrement. Signalons aussi un poste pratiquement sans câblage, dont le châssis, minutieusement étudié, cloisonne l'appareil en un dédale de blindages qui augmentent considérablement sa qualité. Notons au passage l'entraînement de l'aiguille par vis hélicoïdale au lieu du câble classique.

## Le ballet des boîtiers

Ici l'on quitte la technique pour rentrer dans l'effectif. Cette féerie des ébénisteries est certainement ce qui aura le mieux plu aux dames qui auront honoré la Foire de leur présence.

Des ébénisteries ? Il y en a de toute

espèce, de toute nature... et même en bois ! La bakélite aurait fait plus de progrès n'était le manque de matière moulée. Aussi existe-t-il des métissages de bois et de bakélite. Coffrets de toutes couleurs aux nuances chatoyantes, boîtiers en métal, aluminium oxydé et doré, postes originaux à haut-parleur sur le dessus ou en pupitre, postes avec cadran transparent ou à volets, devant



Le récent wattmètre de sortie CARTEX

le haut-parleur, postes avec cadran aperçu par réflexion dans une glace oblique. Et aussi des postes « tout verre » ou « tout glace », glaces biseautées, gravées et dorées sur tranche, que faut-il de plus pour être heureux ?

Et n'oublions pas les meubles imposants, la ronçe de noyer qu'on retrouve avec le thuya et l'amboine dans les « consoles » des gros phonoradios à changeurs de disques, et les élégants meubles rustiques et bretons, cosy-corners et bahuts, dont la belle présentation réjouit l'œil.

### Echangez votre vieux poste

A temps nouveaux, formule nouvelle ! Est-ce que la saison des restrictions est terminée ? Est-ce à nouveau le temps de faire des affaires ? On peut le penser en méditant cet écriteau qui orne le stand d'un constructeur en renom : « Echangez votre vieux poste contre un nouveau ». Cette formule ne trompe pas ! C'est bien ce constructeur qui vient au-devant du client. Le printemps de l'activité commerciale est revenu !

### Progrès dans l'acoustique

La place nous manque pour examiner en détail les halls de sonorisation. Pourtant ils nous présentent toute une gamme d'amplificateurs jusqu'à 100 W, avec une distorsion réduite, des microphones de toutes espèces, dont un à ruban qui n'a, paraît-il, rien à envier à ses confrères d'outre-Atlantique; des pick-ups, qui reviennent timidement d'exil, des haut-parleurs de 5 à 25 W, à chambre de compression et pavillon directif, montés avec aimant permanent; des combinés amplificateurs-pick-ups avec tourne-disques, donnant 30 W; enfin des interphones perfectionnés pour les intercommunications entre divers bureaux et ateliers.

## Enfin la Télévision !

On la voit à la Foire de Paris. Ou plutôt on ne voit rien que des écrans morts comme yeux de poisson frit ! Il y a trop de parasites pour qu'on y puisse faire des démonstrations. Contentons-nous donc d'admirer au passage des postes de table à image de 18 à 22 cm, des meubles et combinés de radiotélévision, donnant une image de 24 cm x 20 cm et s'accordant entre 5 m et 7,30 m au moyen de 4 à 6 boutons qui assurent tous les réglages. Notons au passage des cellules photoélectriques à grande sensibilité.

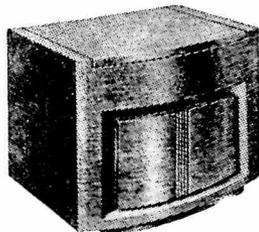
Et l'avenir est représenté par deux postes à modulation de fréquence, donnant des auditions garanties sans parasites, et qui font rêver les auditeurs. Un poste émetteur est en construction qui permettra à la Radiodiffusion de faire des émissions expérimentales.

## La cuisson à haute fréquence

Ferons-nous bientôt la cuisine à haute fréquence ? C'est probable si nous en croyons une maison qui présente deux magnifiques fours à haute fréquence. L'un de 15 kilowatts pour le traitement des métaux, l'autre de 500 watts seulement pour les façons des industries alimentaires : séchage, cuisson, conservation, industries du bois, du caoutchouc et autres. C'est le prélude d'un mode de cuisine et de chauffage très souple qui ne peut manquer d'avoir le plus grand succès.

## Du professionnel aux mesures

Notre rôle n'est pas d'entrer dans le



Amplificateur "Electrophone" RADIO-SADIR

domaine professionnel. Aussi nous contenterons-nous d'y jeter un coup d'œil par le trou de la serrure ! Fameux les récepteurs professionnels à 5 bandes étalées, mais n'oublions pas le téléprinter, machine à écrire par T.S.F., l'émetteur-récepteur de 25 watts à modulation de fréquence, le récepteur colonial tropicalisé, que sais-je encore ?

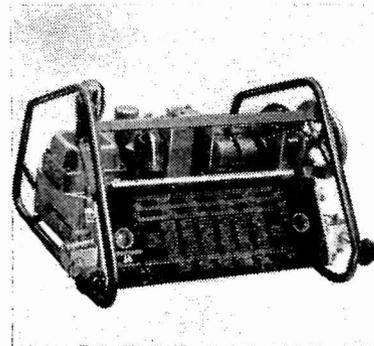
Les mesures présentent une innombrable série d'appareils tous plus intéressants et plus précieux les uns que les autres, surtout depuis que l'obligation du label exige un peu mieux que le « pifomètre » ! Ce sont des hétérodynes, générateurs H.F., B.F. et d'harmoniques aligneurs; modulateurs de fréquence, wattmètres de sortie, ponts de mesure, lampemètres et analyseurs, volubateurs, commutateurs électroniques, oscillographes de tout poil, appareils spéciaux pour mesures B.F., hypsowattmètres et impédancemètres, décibelmètres et atténuateurs, Q-mètres, voltmètres à lampe, distorsionmètres, et sûrement, nous en oublions !...

## Section Cinéma

C'est surtout à la Section « Cinéma » que nous avons remarqué la plus grande nouveauté de l'année : c'est le « Radiocinéma ». C'est un appareil de conception française combinant les techniques modernes du cinéma et de la radio.

Dans le cadre du haut-parleur, on remarque la présence d'un écran translucescent de cinéma.

Disons bien qu'il ne s'agit pas d'une sorte de combiné Radio-pick-up dans lequel on établissait généralement une synchronisation entre un disque et le



Un beau châssis "RADIOMUSE"

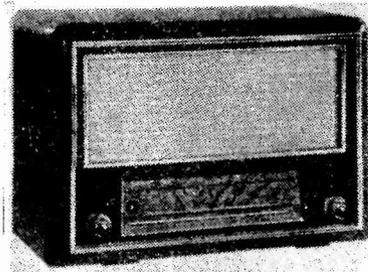
film projeté, mais bien d'une projection cinématographique sonore utilisant la partie basse fréquence du récepteur pour l'amplification de la bande sonore.

Une projection dure en général environ trente minutes et les films d'actualité, d'aventures, etc. sont loués par la société exploitante pour une cinquantaine de francs, croyons-nous... C'est une trouvaille particulièrement pour les cafés salles de bals etc...

L'affluence a été énorme à ce stand et à certaines heures il a été matériellement impossible de s'y approcher.

★

Somme toute, bonne impression d'ensemble, surtout du côté industriel et commercial, car l'excès d'originalité n'étouffe pas la sagesse des réalisations. Il ne nous reste qu'à souhaiter bonne chance au commerce radioélectrique re-



Le récepteur "Excellence-V" SONORA

naissant sous le double signe de la qualité et de la sécurité.

Hervé TUAL.

# Notre opinion sur le LABEL DE QUALITÉ

Revenons sur cette brûlante question. Le Label constitue l'ensemble des règles fixant les conditions minima de sécurité et de qualité auxquelles doivent répondre les appareils de bonne fabrication.

Les appareils présentés à l'admission du Label sont examinés au Laboratoire central des industries radioélectriques à Paris par une commission de techniciens de haute valeur et leur décision est confirmée et officialisée par une commission d'industriels, commission composée de deux grands, deux moyens, deux petits industriels et d'un artisan.

L'institution du Label est conforme à l'intérêt public, elle garantit l'usager contre l'achat d'une marchandise médiocre, susceptible de causer, dans certains cas, l'électrocution, l'incendie - etc...

Le Label tend, d'autre part, à éviter le gaspillage de produits précieux (fer, cuivre, matières moulées) et à maintenir la fabrication française au niveau de la classe internationale par l'émulation entre constructeurs.

Le jugement du public ne suffit malheureusement pas à sélectionner l'appareil de qualité ; dans une période de pénurie, toute marchandise trouve acquéreur et le revendeur d'articles de qualité inférieure ne s'attire que difficultés avec sa clientèle.

210 constructeurs sont actuellement admis au Label, 1.000 prototypes ont été examinés et les trois quarts des modèles admis proviennent d'entreprises moyennes et petites et d'artisans. Cette précision arithmétique détruit à elle seule la contre-vérité émise par ses adversaires tendant à représenter le Label comme l'instrument des trusts.

Les adversaires du Label radio tirent aussi argument du fait que les pièces détachées ne sont pas labélisées. Ce problème est à l'étude et il n'est pas douteux qu'une solution acceptable interviendra sous peu.

Dès maintenant, l'application du Label démontre que les constructeurs admis au Label enregistrent plus de commandes que les autres, c'est dans ce phénomène qu'il faut chercher, pour une grande part, l'origine de la campagne menée contre lui à l'intérieur et à l'extérieur de la profession.

★

Quant au S.N.C.R., sa position vis-à-vis du Label a été définie au cours de la réunion du Conseil national du 18 septembre 1945.

Il est d'accord pour un label ACCESSIBLE A TOUS LES CONSTRUCTEURS dignes de ce nom, GRANDS, MOYENS ET PETITS, la construction de qualité ne pouvant que satisfaire l'acheteur et faciliter la tâche des commerçants.



## NOS ENQUÊTES

### NOS ENQUÊTES SUR L'ORGANISATION DU COMMERCE RADIO-ÉLECTRIQUE EN SUISSE

(Suite circulaire N° 3, page 9 et N° 4, page 8)

#### Appareils dans le voisinage d'installations à courant fort

Dans le voisinage des chemins de fer électriques, des tramways, des lignes à haute tension ou d'autres installations électriques difficiles à déparasiter, le concessionnaire ne doit recommander aux clients que des appareils adaptés aux conditions de réception favorables.

#### Service de la clientèle

Le concessionnaire et son personnel sont tenus d'initier leurs clients à la manipulation rationnelle des appareils et, après la vente, de leur prêter assistance en cas de besoin.

#### Obligation d'installer

Le concessionnaire est tenu d'installer aussi les appareils vendus. Il n'est dégagé de cette obligation que lorsque l'auditeur déclare expressément vouloir faire lui-même l'installation. Les dispositions d'exécution peuvent prévoir d'autres exceptions.

Le concessionnaire est aussi libéré de l'obligation d'installer quand l'acheteur de l'appareil habite une localité qui, en raison de son éloignement, ne rentre pas dans le rayon ordinaire de la clientèle du concessionnaire.

## MARQUE NATIONALE DE QUALITÉ

Le décret du 12 juin 1946 (46.1391). Journal Officiel du 13 juin, stipule qu'il sera déposé au nom de l'Etat français une marque nationale de qualité qui certifiera seule officiellement l'origine et la qualité des marchandises françaises destinées à L'EXPORTATION.

Des arrêtés ministériels préciseront, par catégorie de marchandises, l'usage de la marque nationale et le contrôle de ces marchandises.

Nous sommes heureux de constater ces dispositions légales qui s'apparentent, pour ce qui concerne notre profession, au « Label » dont il est question ci-contre.

### Obligation d'observer les prescriptions fédérales concernant l'importation la fabrication et la vente d'appareils radiophoniques

Le concessionnaire est tenu d'observer les prescriptions fédérales en vigueur concernant l'importation, la fabrication et la vente des appareils radiophoniques.

(A suivre)

★

#### AUDIBILITE, EN FRANCE, DU POSTE SUISSE DE SOTTENS

Nous avons reçu de la Direction générale des Postes de Suisse, la lettre suivante :

« Nous référant aux entretiens que vous avez eus avec M. Chappuis, à Lausanne, nous avons l'honneur de vous confirmer que, en effet, nous recevons des plaintes assez nombreuses au sujet de la réception de Sottens dans votre pays. Les plaintes sont toutefois formulées trop vaguement pour nous permettre de tirer des conclusions. Nous vous serions donc très reconnaissants de nous informer :

« 1) S'il s'agit d'interférences produites par des stations utilisant abusivement l'onde de Sottens ;

« 2) Si les conditions de réception ont diminué et si oui depuis quand ;

« 3) Si l'écoute en France se fait en général avec des récepteurs capables de séparer convenablement des postes écartés de 9 kcs.

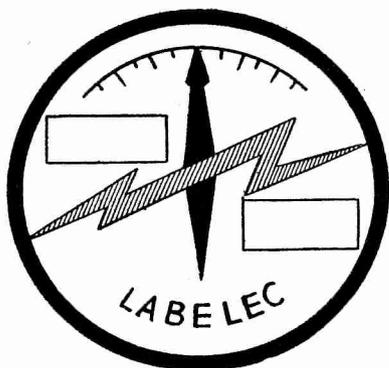
« Le poste de Sottens émet à la puissance-antenne de 100 kilowatts, donc à la puissance maximum tolérée par la convention de Lucerne. De ce côté, nous ne disposons d'aucun moyen pour réaliser une amélioration.

« Dans une certaine mesure, la mauvaise réception en la présente saison se laisse assez bien expliquer :

« La réception d'un poste de 100 kilowatts sur onde moyenne à des distances supérieures à 200 kilomètres n'est possible que de nuit.

« Or, nos émissions cessant à 22 h. 30 de notre heure et 21 h. 30 de la vôtre, l'écoute de Sottens en France se fait presque en période diurne et, par conséquent, sous des conditions défavorables. Nous tenions à relever ce fait duquel on ne semble pas tenir compte dans les comparaisons. »

Si certains d'entre vous sont à même de répondre aux questions qui y sont posées, nous ne manquerons pas de transmettre vos renseignements en vue d'obtenir l'amélioration désirable.



# 210 CONSTRUCTEUR

CE TIMBRE APOSÉ PAR LES CONSTRUCTEURS SI  
QUE CES APPAREILS ONT SATISFAIT AUX ESSAIS

LISTE ÉTABLIE A LA DATE DU 1<sup>er</sup>  
**LE SYNDICAT DE LA CONS**

AGOPHONE (A.G.O.) 170, rue St-Martin PARIS  
 AMPLIX, 14, rue de l'École-Polytechnique, PARIS  
 ANDRE RADIO, 48, rue de Turenne ... PARIS  
 ANDRELS, 10, passage Ramey ... PARIS  
 A.R.C.I., 18, rue Roger-Bacon ... PARIS  
 ARESO, 64, rue du Landy, LA PLAINE-ST-DENIS  
 ARIANE, 119, rue de Montreuil ... PARIS  
 ARPHONE, 5, rue Gustave-Goublier ... PARIS  
 ART, LUXE ET TECHNIQUE, 36, rue de Bagno-  
 let ... PARIS  
 ATELIERS ERICAS, 7, rue Bretonneau PARIS  
 ACADEMIA, 90, rue d'Aguessau, BOULOGNE-S-  
 SEINE.  
 ASTORIA, 4, rue des Pavillons ... PARIS  
 ATELIERS RADIOELECTRIQUES DE GARCHES,  
 66, bd R.-Poincaré ... GARCHES (S.-et-O.)  
 BANCAL (Ets SOCOBANC), 54, rue Bayard,  
 TOULOUSE  
 BARTHE FILS, 46, rue des Petites-Ecuries, PARIS  
 BELCANTO RADIO, 60-62, rue du 10-Avril  
 TOULOUSE  
 BERANGER, rond-point du Centre  
 GARCHES (S.-et-O.)  
 BIERINX, 67, rue Desnouettes ... PARIS  
 BROUCKE Jean, 47, bd Fallières  
 HENIN-LIETARD (P.-de-C.)  
 BUIS (Pyrus Télémonde), 145 bis, bd Voltaire  
 PARIS  
 BUREL Frères, 16, rue Ginoux ... PARIS  
 BRAMERIE, 35, rue Tillet ... BORDEAUX  
 BUISSON (Fornett), rue de Mulhouse  
 STRASBOURG-NEUDORFF  
 C.A.R.T.E.C., 99, rue Emile-Roux,  
 FONTENAY-S.-BOIS  
 C.E.T.R.I., 91, rue de Lourmel ... PARIS  
 CLARVILLE, 6, impasse des Chevaliers ... PARIS  
 C.O.C.E.R.A., 5 ter, impasse de Gênes ... PARIS  
 Cie Fse de Radio, 127, bd Lefebvre ... PARIS  
 CONSTRUCTIONS RADIOELECTRIQUES MA-  
 BATO ... TOULOUSE  
 C.R.E.F.A., 16, rue Ginoux ... PARIS  
 CROIZET RADIO, 22, rue Mazagran, MARSEILLE  
 CAULIER, 132, rue d'Argenteuil ... ASNIERES  
 C.I.A.R.E., 7, impasse de la Paix, SAINT-ETIENNE  
 CICOR, 5, rue d'Alsace ... PARIS  
 Cie NATIONALE ELECTRO L.L., 47, rue du Rem-  
 part-St-Etienne ... TOULOUSE  
 CRÉPEL, 216, bd Victor-Hugo ... LILLE  
 CRISLER, 21, rue de Cléry ... PARIS  
 J. CRIOU (Ets), 73, rue du Colombier, ORLEANS  
 CYBELE RADIO, 10, rue de la Poste  
 SAVIGNY-SUR-ORGE (S.-et-O.)  
 C.A.T.I.A., 91, avenue de Royat  
 CHAMALIERES (P.-de-D.)  
 CELARD, 140, cours J.-Jaurès ... GRENOBLE  
 COMBES GENSAC, 41, rue St-Marionneau  
 BORDEAUX  
 Ets DEHAY, 10, avenue de Stinville, CHARENTON  
 Ets DELAITRE, 63, rue de Lancry ... PARIS  
 DE PRESALE, 106, rue Oberkampff ... PARIS  
 DERVAUX, 115, rue des Dames ... PARIS  
 DESMET, 5, rue des Margueritois  
 FACHES-THUMESNIL (Nord)  
 DUBOIS (Familial), 206, rue Lafayette, PARIS  
 DUCASTEL Frères, 208 bis, rue Lafayette, PARIS  
 DURENT, 9, rue Eugène-Haynaut .. BETHUNE

DELVALLEE, av. du Hainaut, VALENCIENNES  
 DEREBESSE, 17 place du Commerce ... PARIS  
 DUCRETET THOMSON, 37, r. de Vouillé, PARIS  
 E.C.R., 127, avenue du Maine ... PARIS  
 ELECTRA ENTREPRISE, 30, bd Voltaire, PARIS  
 ELECTRONIQUE APPLIQUEE, 180, Grande-Rue,  
 St-Clair ... CALUIRE (Rhône)  
 ELECTROSON, 24, rue des Maraichers .. PARIS  
 EMY, 19-21, r. de l'Ancienne-Comédie .. PARIS  
 ESSOR RADIOPHONIQUE NANCEEN, 105, rue  
 Saint-Dizier ... NANCY  
 E.R.B., 8, rue Philidor ... PARIS  
 F.A.R., 211 bis, av. de Neuilly, NEUILLY-S.-SEINE  
 LE FLANDRIEN, 16, bd Carnot ... ARRAS  
 FRANCOIS, 3, impasse de la Prison ... PONTOISE  
 FIDELOR RADIO, 44, rue Damrémont .. PARIS  
 FOREVER Ets TABEY, 37, rue Molière ... LYON  
 FOUQUET, 45, rue de Brest ... SAINT-BRIEUC  
 FRANC RADIO, route de Lescar .. LONS (B.-P.)  
 FRANCE ELECTRO-RADIO Anc. Ets Giraud,  
 25 bis, av. Eug.-Thomas, KREMLIN-BICETRE  
 FRESONOR, 100, av. de la Porte-de-Ménilmon-  
 tant ... PARIS  
 GAILLARD, 5, rue Charles-Lecocq ... PARIS  
 GENERAL RADIO, 30, rue Montchapet, DIJON  
 DE GIALULY, 1 bis, rue Washington, PARIS  
 G.M.R., 223, route de Châtillon .. MONTROUGE  
 GODY, 7, rue de Lucé ... TOURS  
 Sté des Téléphones GRAMMONT, 11, rue Raspail,  
 MALAKOFF (Seine)  
 GRANDIN ORA, 66-72, rue Marceau,  
 MONTREUIL-S.-BOIS  
 G.T. RADIO, 17, avenue de Paris .. VINCENNES  
 HARMSON, 4 bis, rue de Palestine ... PARIS  
 HANNECART ET DANNAY, 7, passage Turquetil,  
 PARIS  
 HERALD, 6 et 8, rue Auguste-Comte, VANVES  
 L.I.R.E., 72, r. des Grands-Champs ... PARIS  
 INTEGRA, 6, rue Jules-Simon,  
 BOULOGNE-S.-SEINE  
 JOFFRE RADIO, 45, av. Joffre, EPINAY-S.-SEINE  
 JUHEL, 19, rue Duhamel ... LYON  
 LABORATOIRE L. V., 66, rue Notre-Dame-de-Na-  
 zareth ... PARIS  
 LALY, 8, rue Bertrand ... PARIS  
 LARRIEU, 67, rue des Périchaux ... PARIS  
 LEBERT (Artisan), 27, rue Desaix ... NANTES  
 LE FRANC, 3, avenue de Pontvielle .. MONACO  
 LEGRAND Frères, Grand'Place, LANDAS (Nord)  
 LEGRAND, 63, r. de la République, MONTILUCON  
 LEMOUZY, 63, rue de Charenton ... PARIS  
 LERAVON, 77, rue Abladène ... AMIENS  
 L.I.E.R.E., 12, rue Saint-Maur ... PARIS  
 LIMOUSIN Sts, 43, rue des Périchaux ... PARIS  
 LOCHET, 35, rue Kléber .. LEVALLOIS-PERRET  
 LAKME RADIO, 157, rue du Temple ... PARIS  
 LABORDE CASTEROT, 97, rue du Château  
 ASNIERES  
 LECOIN, 149, rue Victor-Hugo, BOIS-COLOMBES  
 LA RADIOPHONIE FRANÇAISE, 190, bd Hauss-  
 mann ... PARIS  
 LE REGIONAL, 39, av. du Roule, NEUILLY-S.-S.  
 M. G. LE DUC, St-PIERRE-des-CORPS (I.-et-L.)  
 LITSCHIC, 15, rue des Vergers ... MULHOUSE  
 MADISON RADIO, 26, r. Ledru-Rollin, SURESNES  
 MALONY RADIO, 53, chemin de Brancoliar, NICE

# ADMIS AU "LABEL"

JRS RÉCEPTEURS DE RADIODIFFUSION PROUVÉS  
 IQUES DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DU "LABEL"

LET 1946 ET COMMUNIQUÉE PAR  
**CTION RADIOÉLECTRIQUE**



MANUFACTURE DE MACHINES DU HAUT-  
 RHIN, Boîte postale n° 21 .. CUSSET (Allier)  
 MARTIAL, 25, rue d'Hauteville .. PARIS  
 MATERIEL TELEPHONIQUE Le, 46, quai de Bou-  
 logne .. BOULOGNE-BILLANCOURT  
 MEDALYR, 8 bis, rue d'Annam .. PARIS  
 M. G. LE DUC, S-PIERRE-DES-CORPS (I.-et-L.)  
 MIAMI RADIO, 70, rue de l'Aqueduc .. PARIS  
 MIGNOT, 3, rue de Panleu .. SOISSONS  
 MILDE Ch. et Fils, 58-60, r. Desrenaudes, PARIS  
 MINERVA RADIO, 7, cité Canrobert .. PARIS  
 MOLITOR RADIO, 32, r. E.-Zola, ST-QUENTIN  
 MONDIAL RADIO, 4, bd de Grenelle .. PARIS  
 MONDIAL RADIO PARIS, 23, rue Meslay, PARIS  
 MONOPOLE Ets, 22, avenue Valvein,  
 MONTREUIL-S.-BOIS  
 MOREAU, 5, rue Edmond-Roger .. PARIS  
 MUSTEL, 16, avenue Wagram .. PARIS  
 NICOLAS H., 4 et 6, rue Gambetta, SAINT-OUEN  
 NICOLAS, 74, rue, Mademoiselle .. PARIS  
 NORMAND (Balmet), 57, rue d'Arras .. DOUAI  
 O.C.R.I., 15, bd Jean-Mermoz, NEUILLY-S.-SEINE  
 ONDIA, 112, rue de Clignancourt .. PARIS  
 ONDYNE, 74, rue Saint-Lazare .. PARIS  
 ONDERADIO, 48, rue Monge .. PARIS  
 ONDYALVA, 23, rue du Poteau .. PARIS  
 PAPA RADIO, 33, rue A.-G.-Belin, ARGENTEUIL  
 PAQUEREAU (Ateliers Ch.), 47, rue de Houdan  
 MANTES-LA-VILLE  
 PARIS-RADIO, 84, r. de Lourmel .. PARIS  
 PATHE MARCONI, 251-253, r. du Faubourg-  
 Saint-Martin .. PARIS  
 PELLERIN, 15, r. Estienne-d'Orves, CHARENTON  
 PERFECTA, 3, r. Louis-Barthou .. SAINT-MAX  
 PERRON RADIO, 102, r. Cherche-Midi, PARIS  
 PHILIPS, 50, avenue Montaigne .. PARIS  
 PICARD (Ontra), 34, rue Duranton .. PARIS  
 POINT BLEU, 22, av. de Villiers .. PARIS  
 L. POIRE (Samara), 11, rue Cozette .. AMIENS  
 POLER (Fabrications) FAUVETTE RADIO, 100, r.  
 Doudeauville .. PARIS  
 PONSOT, 191-193, rue de Verdun .. SURESNES  
 PONTABRY et Cie, 19, r. des 3-Bornes, PARIS  
 POWER TONE RADIO 60, rue Anatole-France  
 LEVALLOIS-PERRET  
 PYGMY RADIO, 31, rue de la Boétie .. PARIS  
 RADIAX, 31-33, rue de la Colonie .. PARIS  
 RADIO-ANTENA, 43, rue Jean-Jaurès .. PARIS  
 RADIO BORENS, 67, avenue Gambetta .. PARIS  
 RADIO-DAVROS, 246, rue de Villeneuve,  
 ALFORTVILLE  
 RADIO-ELECTROL, 28, rue Saint-Marc .. PARIS  
 RADIO-LECCO (Téléco), 175, r. de Flandre .. PARIS  
 RADIO-L. G., 48, rue de Malte .. PARIS  
 RADIO-L. L., 135-137, rue de Javel .. PARIS  
 RADIO-LEPERE, 60, rue Alexis-Lepère .. PARIS  
 MONTREUIL-S.-SEINE  
 RADIO-GAMBETTA, 14, rue Gambetta,  
 LA MADELEINE (Nord)  
 RADIO M.P., 14 bis, avenue Pierre-Loti, NANTES  
 RADIO-LYON, 148, rue Oberkampf .. PARIS  
 RADIO-LYREL, 12, rue Joseph-Dijon .. PARIS  
 RADIO-MUSE, 18, r. de Saisset .. MONTROUGE  
 RADIO-PEUGEOT Sté, 38, rue Gutenberg,  
 SAINT-ETIENNE

RADIO-RETA (Lambert), 12, place de l'Hôtel-  
 de-Ville .. AIX-EN-OTHE (Aube)  
 RADIO-REVE, 30, avenue de la Paix, VANVIES  
 RADIOSOLO (Sté Lorraine de Radiophonie), 35,  
 rue du Gal-Custine .. NANCY  
 RADIO STAR, 31, chemin de Brancolar .. NICE  
 LA RADITECHNIQUE, 51, r. Carnot, SURESNES  
 RADIO-TEST, 6 bis, rue Auguste-Vitu .. PARIS  
 R. C. T., 13, rue Daguerre .. PARIS  
 RADIO ARTOIS, 61, rue d'Artois .. LILLE  
 REPRODUCTION SONORE (La), 41, rue d'Elbeuf,  
 ROUEN  
 BIBET et DESJARDINS, 13, rue Périer,  
 MONTROUGE  
 R. T. A. 12, rue Deltéral, LE PRE-ST-GERVAIS  
 RADIO CONSTRUCTIONS, 90, rue des Entrepre-  
 neurs .. PARIS  
 REELA RADIO, 31, rue des Pyrénées .. PARIS  
 J. RIGAL, 30 bis, rue des Eglantines, CLAMART  
 RADIOX, 32, rue de Romainville .. PARIS  
 RADIO THALIA, 25, rue Montgallet .. PARIS  
 RADIO CITY, 37 bis, rue de Montreuil .. PARIS  
 RADIO BATHÉLIER, 25, r. St-Lazare, ORANGE  
 RADIOGGAM, 20, rue Hoche .. ANGERS  
 S.A.D.I.R. CARPENTIER, 101, bd Murat, PARIS  
 SAMSON et CHOUQUET, 33, rue du Mont-Joly,  
 LE HAVRE  
 SCHNEIDER Ets, 5 et 7, r. Jean-Daudin, PARIS  
 SCIENTIFIC RADIO, 61, rue Marcadet .. PARIS  
 S.E.C.R.E., 144, bd de la Villette .. PARIS  
 S.E.G.O.R., 72, rue Orfila .. PARIS  
 SECTERODYNE, 87 ter, rue Didot .. PARIS  
 SERRIERE, 7 bis, av. Douglas-Halg, VERSAILLES  
 S.F.A.R., 115, rue de la Chapelle .. PARIS  
 S.I.R., 31, rue Censier .. PARIS  
 S.I.T.R.E. (RAD VOX), 16, rue St-Marc, PARIS  
 Sté Nouvelle de Radiophonie, 67, r. Haxo, PARIS  
 Sté Radioélectrique de BILLANCOURT, 55, av.  
 Ed.-Vaillant .. BOULOGNE-BILLANCOURT  
 SOCRADEL, 10, rue Pergolèse .. PARIS  
 SONORA RADIO, 5, rue de la Mairie, PUTEAUX  
 S.P.R.E.L., 3, rue de l'Arsenal .. MULHOUSE  
 S.R.A.T., 74, rue Saint-Lazare .. PARIS  
 SECTRAD, 167, av. du Général-Bizot .. PARIS  
 Sté RADIOPHONIQUE « STAD », 25, bd de la  
 Somme .. PARIS  
 TELEVISION NATIONALE (La), 39, avenue des  
 Champs-Élysées .. PARIS  
 THEZIER (La Radio pour Tous), 109, rue Haxo,  
 PARIS  
 THIELY .. LADOIX-SERRIGNY (Côte-d'Or)  
 TOULEMONDE, 34, r. de la Pannette, EVREUX  
 TOUCHARD, 10, rue Botzaris .. PARIS  
 TELETRONIQUE RADIO FRANCE, 4, bd Per-  
 shing .. PARIS  
 TRANS RADIO, 7, rue Voltaire, DEUIL (S.-et-O.)  
 VAL Ets, 10, rue de Chéroy .. PARIS  
 VECHAMBRE, 1, rue J.-J.-Rousseau, ASNIERES  
 WELLINGTON FRANCE, 8, rue Barada,  
 BORDEAUX  
 WELPA, 5, passage Touzeln .. PARIS  
 VERGNETTÉS, rue de la Gendarmerie,  
 PEZENAS (Hérault)  
 VINCKEVLEUGEL, 478, avenue de Dunkerque  
 LAMBERSART (Nord)  
 ZENRAD, 67, avenue des Vosges, STRASBOURG

## GRUPEMENTS RÉGIONAUX

### ALSACE-LORRAINE

(Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle)

Délégués au Conseil National :

Benjamin (Bas-Rhin), 6, av. des Vosges, Strasbourg-Montagne Verte.

Jacquemin (Moselle), 3, rue Pierre-Hardie, Metz.

Weiss (Haut-Rhin), 1, rue du Sauvage, Mulhouse.

### BORDEAUX

(Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées)

#### BUREAU

Président : M. Jardry, 5 bis, cours Tournon, Bordeaux.

Secrétaire régional : M. Brun, 221, cours Gambetta, Talence.

Trésorier : M. Etard, 27, rue Carnot, Saujon.

Délégués au Conseil National :

MM. Brun et Cadilhon.

Suppléants : MM. Lallemand et Etard.

### CHALONS-SUR-MARNE

(Marne, Aube, Haute-Marne)

Membres du Conseil :

M. Aubert, 47, rue Nationale, Bar-sur-Aube.

M. Choupay, 5, place du Forum, Reims.  
M. Millard, Cernon-sur-Cooles, par Nuisement.

M. Gris, président, 70, rue Emile-Zola, Troyes.

M. Wolf, 35, rue Boule-d'Or, Romilly-sur-Seine.

M. Moreau, 15, rue de Turenne, Troyes.

M. Dézé, président, 8, rue de Nevers, Langres.

M. Lamy, 14, rue Laloy, Chaumont.

M. Lafond, 21, rue Diderot, Langres.

#### BUREAU

Président : M. Hubert, 1 et 3, rue Porte-Murée, Châlons-sur-Marne.

Vice-Président : M. Gris, 70, rue Emile-Zola, Troyes.

Vice-Président : M. Dézé, 8, rue de Nevers, Langres.

Secrétaire général : M. Choupay, 5, place du Forum, Reims.

Trésorier : M. Moreau, 23, avenue Galliéni, Sainte-Savine.

Délégués au Conseil National :

MM. Hubert, Chalon-sur-Saône ; Gris, Troyes.

### CLERMONT-FERRAND

Délégué : M. Gérard, 6, avenue Carnot, Clermont-Ferrand.

### DIJON

Délégué : M. Rosano, 17, boulevard de Broches, Dijon.

### LAON

(Aisne, Ardennes, Oise, Somme)

#### BUREAU

Président : M. Franck Maurice, 11, Allée Commerciale, boulevard de Belfort, Amiens.

# La Vie Syndicale

Vice-Président : M. Lambert Gaston, 22, rue Jules-Guesde, Saint-Quentin.

Vice-Président : M. Hubert Raymond, 6, boulevard des Deux-Villes, Charleville.

Secrétaire général : M. Greal Bernard, 82, rue Jules-Barni, Amiens.

Trésorier régional : M. Bancourt, 36, rue St-Corneille, Compiègne.

Délégués au Conseil National :

MM. Franck, à Amiens ; Hubert, à Charleville.

### LE MANS

(Sarthe, Mayenne, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire).

#### BUREAU

Président : M. Richard, 23, avenue Thiers, Le Mans.

Vice-Présidents : MM. Dupuy Barjolle, 6, rue Molière, Nantes ; Kerner, 30, rue de la Paix, Laval.

Secrétaire général : M. Bonneville, 129, rue Nationale, Le Mans.

Trésorier : M. Veillet, 8, rue Mathelin-Rhodier, Nantes.

Délégués pour le Conseil National :

MM. Dupuy Barjolle, à Nantes ; Richard, au Mans.

### LILLE

(Nord, Pas-de-Calais)

#### BUREAU

Président : M. Monier, 212, avenue de Liège, Valenciennes.

Vice-Présidents : MM. Cartigny, 27, rue de Dunkerque, St-Omer ; Wincq, 7, rue d'Alsace-Lorraine, Cambrai ; Caron, Grand'Place, Saint-Amand.

Secrétaires : MM. Grignet, 8 bis, rue Thiers, Fourmies ; Lemaire, 80, rue de Molinél, Lille.

Membres du Conseil :

MM. :  
Caron, Grand'Place, Saint-Amand-les-Eaux.

Wincq, 7, rue d'Alsace-Lorraine, Cambrai.

Basset, 11, rue de Naunoy, Roubaix.

Grignet, 8 bis, rue Thiers, Fourmies.

Lobert, 13, place du Général-de-Gaulle, Malo.

Lemaire, 80, rue de Molinél, Lille.

Membres :

M. Mutte, boulevard Jacquard, Calais.

M. Colette, 7, rue de la Porte-d'Arras, Lens.

Queva, rue Emile-Leguella, Arras.

Délégués au Conseil National :

MM. Monier et Cartigny.

Délégués suppléants : MM. Caron et Wincq.

### LIMOGES

(Dordogne, Corrèze, Hte-Vienne, Indre, Creuse).

#### BUREAU

Président : M. Malinvaud, 23, rue François-Chénieux, Limoges.

Vice-Présidents : M. Gonthier, 54, rue Président-Wilson, Périgueux (Dordogne).

M. Andraut, 39, rue Jean-Jacques-Rousseau, Châteauroux (Indre).

M. Gratadour, avenue Jean-Jaurès, Tulle (Corrèze).

Secrétaire : M. Desvaud, 1, rue d'Aguesseau, Limoges.

Trésorier : M. Rivet, 5 bis, rue du Général-Cérez, Limoges.

Membres : M. Maon, 21, rue du Consolet, Limoges (Hte-Vienne).

M. Cazaudumec, 2, rue de Strasbourg, Périgueux (Dordogne).

M. Mérigot, 18, avenue Thiers, Brive (Corrèze).

M. Berquez, 17, avenue de la Gare, Châteauroux (Indre).

M. Herbet, Lancellette (Creuse).

Délégués au Conseil National :

MM. Malinvaud et Gratadour.

### MARSEILLE

(Alpes-Maritimes, Htes-Alpes, Basses-Alpes, B.-du-Rhône, Gard, Var, Vaucluse).

#### BUREAU

Président : M. Roussin, 72, rue Sainte, à Marseille.

Vice-Présidents : M. Regnault, 35, rue Gioffredo, à Nice ; Raphard, 61, rue J.-Jaurès, à Toulon ; Durand, 10, boulevard Victor-Hugo, à Nîmes ; Chareyre, 47, rue des Fourbisseurs, Avignon.

Secrétaires généraux : MM. Monin, 33, rue de Breteuil, Marseille ; Blassel, 3, rue Tédénat, Nîmes.

Trésorier : M. Ricca, 14, avenue du Prado, Marseille.

Trésorier adjoint : M. de Saint-Julien, 2, rue Lepante, Nice.

Ont été nommés au Conseil National :

MM. Roussin, à Marseille ; Regnault, à Nice ; Chareyre, à Avignon.

### MONTPELLIER

Délégué régional :

M. Fraisse, 1, rue d'Alger, Montpellier.

### NANCY

(Meurthe, Meuse et Vosges)

Membres du Conseil :

MM. BUECHER, Président, 19, rue A.-Maginot, BAR-LE-DUC.

VOYER, à VERDUN.

BOUCHON Lucien, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, COMMERCY.

MM. SOUSSENGEAS, Président, 11, rue de Toul, à NANCY.

BERGET, 4, rue de Chanzy, LUNEVILLE.  
PIERROT, 6, rue de Metz, à BRIEY.  
FOURNIER, 13, Faubourg des Trois-Maisons, à NANCY.  
MM. IUNG, Président, 42, Quai des Bons-Enfants, EPINAL.  
BARBIER, 50, quai des Bons-Enfants, EPINAL.  
BARRET, 1, rue des Noires-Halles, EPINAL.  
BETTIG, 25, rue Wesserling, THAON.  
MICHEL, à SAINT-DIE.

Ont été nommés :

*Délégués au Conseil National :*  
MM. IUNG et SOUSSENGEAS.

#### ORLEANS

(Loiret, Loir-et-Cher, Cher, Eure-et-Loir)

**PRÉSIDENT :** M. PERRAULT, 18, place de la République, MONTARGIS (Loiret).

**VICE-PRÉSIDENTS :** MM. GUIOT, rue Creuse, SAINT-AMAND (Cher) ; BAILLON, 25, place des Hales, CHARTRES (Eure-et-Loir).

**SECRETARE :** M. BIANGINI, 10, place du Martroi, BEAUGENCY (Loiret).

**TRESORIER :** M. MANCEAU, 62, rue Xaintrailles, ORLEANS (Loiret).

**MEMBRES DU CONSEIL :** MM. VOIRY, 58, rue Denis-Papin, BLOIS (L.-et-C.) ; CHAMPPAILLY, 29, rue Porte-Chartraine, BLOIS (L.-et-Ch.) ; GAILLARD, SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY (Cher) ; BOIVIN, 28, rue de la Madeleine, CHATEAUDUN (E.-et-L.) ; RO-

CHAT, 10, place de l'Hôtel-de-Ville, LA LOUPE (E.-et-L.).

**DELEGUES AU CONSEIL NATIONAL :**  
MM. GUIOT et PERRAULT.

**DELEGUES SUPPLEANTS :** MM. GAILLIARD et MAINEAU.

#### REGION DE PARIS

(Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne)

##### BUREAU :

MM. HAMM, 139, rue de Rennes, PARIS ;  
BOUCHEREAU, 21, rue Legendre, PARIS ;  
DONNEVE, 148, rue Legendre (PARIS) ;  
HUBER, 16, rue Gabriel-Péri, LEVALLOIS (Seine) ;  
GUTH, 14, avenue Carnot, HOUILLES (Seine-et-Oise) ;  
DECOCK, 93, Grande-Rue, FONTAINEBLEAU (S.-et-M.).

##### Membres du Conseil :

MM.  
JOLY, 69, rue de Flandre, PARIS ;  
LAULANIE, 50, rue de Vanves, PARIS ;  
LAMADON, 31, rue Marbeuf, PARIS ;  
BEGUIN, 9, avenue de la Gare, ORLY (Seine) ;  
BRUNET, 119, rue Saint-Antoine, PARIS ;  
CCMOGAILLE, 57, rue Cambonne, PARIS ;  
DALBERA, 106, route de Châtillon, MALAKOFF (Seine) ;  
DAUDE, 75 bis, avenue de Wagram, PARIS ;  
RONAT, 27, rue de la République, SAINT-DENIS (eSeine) ;  
CECCHI, 109 bis, rue Saint-Dominique, PARIS ;

BROUSSE, 81, boulevard Magenta, PARIS ;  
MOUTAILLIER, 252 bis, boulevard St-Germain, PARIS ;  
PAINTENDRE, 25, rue de Paris, PANTIN (Seine) ;  
PRETEUX, 2, rue Emile-Raspail, ARCUEIL (Seine).

**DELEGUES AU CONSEIL NATIONAL :**  
MM. HAMM, BOUCHEREAU, DONNERIE, HUBER, GUTH, DECOCK.

#### POITIERS

(Vienne, Vendée, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime)

**DELEGUE REGIONAL :** M. JORAND, 53, rue de la Cathédrale, POITIERS.

#### RENNES

(Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, Finistère)

**PRÉSIDENT :** M. PRISER, 1, rue Edouard-Vaillant, BREST-SAINT-MARC.  
**VICE-PRÉSIDENT :** M. LE BOLLOCH, 42, rue Georges-Clemenceau, SAINT-BRIEUC.

**SECRETARE :** M. BUFFET, rue Joseph-Le-Brix, VANNES.

**TRESORIER :** M. GARVILLY, FLOUHA.

**DELEGUES AU CONSEIL NATIONAL :**

MM. PRISER, BREST ;  
RACINE, 76, rue Lafayette, RENNES.

#### ROUEN

**DELEGUES :** MM. MONNIER, 9, rue Rollon, ROUEN ;  
BURON, 88, rue Saint-Pierre, CAEN.

## RENOUVELLEMENT DES CONSEILS ET BUREAUX DES GROUPES DÉPARTEMENTAUX

### CHARENTE

#### Bureaux :

**Président :** M. DEBEISSAT, 83, rue de Périgueux, ANGOULEME.  
**Vice-Président :** M. GRELLET, 4, rue Neuve-des-Remparts, COGNAC.  
**Secrétaire :** M. de MOUILLET, 9, place du Mûrier, ANGOULEME.  
**Trésorier :** M. PUTHARDIE, 4, bd de l'Armée, ANGOULEME.

### CHARENTE-MARITIME

#### Bureaux :

**Président :** M. ETARD, 27, rue Carnot, SAUJON.  
**Vice-Président :** M. RIGAUD, 42, rue Emile-Combes, PONS.  
**Secrétaire Général :** M. GAUDONELX, T.S.F., à COZES.  
**Secrétaire Adjoint :** M. BIBARD, bd Champlain, ROYAN.  
**Trésorier :** M. DELAGE, 42, rue des Dames, PONS.

### COTE-D'OR

#### Bureau :

**Président :** FITREMANN, 8, rue de la Préfecture, DIJON.  
**Vice-Président délégué :** ROSANO, 17, rue des Brosses, DIJON.  
**Vice-Président :** CHEVALIER, 12, rue Rameau, DIJON.

**Secrétaire :** CARREZ, 32, rue de Be-sançon, DOLE.

**Secrétaire-Adjoint :** RAVIER, 27, rue de Brosses, DIJON.  
**Trésorier :** BASTIEN, 35, rue Chalot-Charny, DIJON.

**Membres :** GRAS, 3, rue Musette, DIJON.

**DESSOYE, 13, place Darcy, DIJON.**  
**DUPONT, 62, rue Jean-Jacques-Rousseau, DIJON.**

**MENETRIER, 74, rue Jean-Jacques-Rousseau, DIJON.**

**MARECHAL, 75, rue Vannerie, DIJON.**  
**POIRIER, 24, Faubourg Saint-Nicolas, BEAUNE.**

**SOYEZ, LES LAUMES.**  
**BENGOLD, 30, rue Chaumont, CHATILLON-SUR-SEINE.**

### COTES-DU-NORD

#### Bureau :

**Président :** M. LE BOLLOCH, 42, bd Clémenceau, SAINT-BRIEUC.

**Vice-Présidents :** M. BESRET, 8, place de l'Eglise, LOUDEAC.

**M. PILON, place du Champ de Foire, SAINT-BRIEUC.**

**Secrétaire Général :** M. LE MEE, 35, rue de Rennes, SAINT-BRIEUC.

**Trésorier :** M. SCHOUBERRE, 9, rue Ferdinand-Husson, ST-BRIEUC.

### GIRONDE

#### Bureau :

**Président :** M. JARDRY, 5 bis, Cours Tournon, à BORDEAUX.

**Vices-Présidents :** M. VIREMOUNEIX, 81, rue Gambetta, LIBOURNE.

**M. GOUZO, 61, rue Gametta, LIBOURNE.**

**Secrétaire Général :** M. BRUN, 221, Cours Gambetta, TALENCE.

**Trésorier :** M. DANGOUNEAU, 44, rue Camille-Sauvageau, BORDEAUX.

### MORBIHAN

#### Bureau :

**Président :** M. LE CHANU Pierre, rue Nationale, PONTIVY.

**Vice-Présidents :** M. BUFFET, rue Joseph-Le Brix, VANNES.

**M. LE PELLÉC, rue Barré, AURAY.**  
**Jean, Stand 126, LORIENT.**

**Secrétaire Général :** M. HUYVENAAR Paul, rue Barré, AURA.

**Secrétaire Adjoint :** M. POUSSARD

**Trésorier :** M. BASSET Jean, Radio, à CARNAC.

*Délégués au Conseil Régional (Vosges) :*

MM. BARBIER, à EPINAL.

BARRET, à EPINAL.

BETTIG, à THAON.

MICHEL, à SAINT-DIE.

## PAS-DE-CALAIS

### Bureaux :

Président : M. CARTIGNY, 27, rue de Dunkerque, Saint-OMER.  
 Vice-Président : M. MUTTE-MERLIN, Boulevard Jacquart, CALAIS.  
 Vice-Président : M. COLETTE, 7, rue de la Porte d'Arras, LENS.  
 Secrétaire : Mme DUPORGE, rue Ernestale, ARRAS.  
 Trésorier : M. QUEVA, rue Emile-Legnelle, ARRAS.

## BASSES-PYRENEES

### Bureau :

Président : M. MEYZENC, 21, rue F.-Bastiat, BAYONNE.  
 Secrétaire : M. SCHALL, 32, rue Gambetta, SAINT-JEAN-DE-LUZ.  
 Trésorier : M. AUBERT, 18, rue Port-Neuf, BAYONNE.

## SEINE

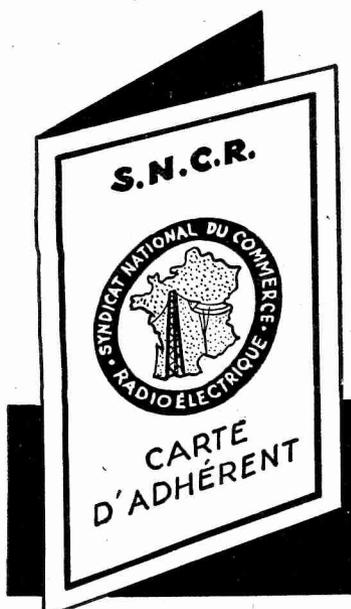
Bien que nous ayons rappelé dans notre circulaire d'information n° 4 (avril 1946) que les anciens prisonniers devaient se faire connaître au siège afin qu'il soit procédé, par voie d'élection entre eux, à la désignation de deux membres du Conseil du Groupe, nous n'avons recueilli jusqu'ici que 5 NOMS.

Nous insistons encore une fois à ce sujet et faute de réponse d'ici fin août, il sera procédé aux deux désignations au moyen des seuls éléments dont nous disposons.

## GROUPE SEINE

L'Assemblée générale de la Seine sera réunie très probablement dans la première quinzaine d'octobre prochain.

La date et le lieu en seront fixés ultérieurement et portés en temps utile à la connaissance de tous les adhérents.



Afin de faciliter les élections complémentaires auxquelles il sera procédé, nous donnons ci-dessous la liste des suffrages obtenus aux dernières élections du 9 juillet 1945.

### Ont été élus :

1. MM. HAMM	139
2. BOUCHEREAU	127
3. HUBER	123
4. BEGUIN	121
5. DONNEVE	120
6. PRÉTEUX	108
7. JOLY	106
8. RONAT	103
9. DAUDE	97
10. BROUSSE	96
11. LAULANIE	88
12. R. MOUTAILLIER	83
13. PAINTENDRE	82
14. LAMADON	76
15. DUCELLIER	73
16. COMOGELLE	67
17. LE REVEREND	66
18. BRUNET	63
19. PRADIER	63
20. MAURE	61
21. DALIBERA	61
22. CORNU	60
23. CECCHI	58

### Non élus :

MM. COCHON	56
FRANÇOIS	54
CHALON	53
DUPUIS	53
LEFRANC	53
PETIT	53
DESLAURIERS (ancien prisonnier)	50
MUNCH	49
PETITJEAN	47
THOMAS	47
FLAMARY	46
HAUTREUX	46
LEROY	46
HELARY	45
SIOT	43
Mme BUNET	42
PATHIER	39
GODFROY	38
Mme LARCELET	36
VIOT	35
Mme SIBUET	34
MIRRA	33
GENTILE	30
MARTENOD	30
FRESNOY	29
LECLER	17
VERNAZZA	11

Le Conseil départemental devant porter 25 membres, il y a lieu de procéder à l'élection de 1/3 du Conseil, soit 8 membres (2 candidats prisonniers et 6 membres sortants).

Les 6 membres soumis à réélection sont :

MM. LE REVEREND, CORNU, DUCELLIER, PRADIER, PAINTENDRE, PRÉTEUX.

Les candidats sortants peuvent se représenter.

Nous prions ceux de nos adhérents qui seraient désireux d'appartenir au Conseil départemental de la Seine de poser leur candidature en adressant au siège leur curriculum vitae et les indications relatives à leur activité syndicale pour qu'il puisse en être donné connaissance aux adhérents qui demanderaient des renseignements à leur sujet.

Nous publierons dans notre prochaine Revue la liste des candidats en mentionnant s'il y a lieu leur titre de Délégué et leur activité syndicale.

# Une simple question

L'accord complet est-il possible entre Français ?

Souhaitons-le, on doit y arriver, pour le relèvement rapide de notre pays.

Est-il possible entre professionnels attelés à la même tâche, ayant les mêmes difficultés, les mêmes besoins ? Ceux-là surtout doivent être des réalistes et ne pas se bercer de mots ni vivre d'illusions.

Tous nous avons plus ou moins au fond de nous mêmes la nostalgie d'une union qui semble chaque fois échapper quand on croit la saisir.

Et pourtant ?

Elle serait tellement utile, elle est si nécessaire...

Alors pourquoi ne pas ouvrir son cœur et sa raison à cette association nécessaire des intérêts et harmoniser des aspirations communes.

Cela devrait être facile...

En réalité c'est très difficile comme tout ce qui est simple.

Une ligne suffit à l'artiste pour traduire une attitude, un sentiment, un désir. Mais pour la réussir il faut y mettre du temps, de la patience et dépenser beaucoup de matière grise, d'enthousiasme et de confiance.

Ce sont ces mêmes éléments que nous devons nous efforcer de mettre en œuvre pour rendre notre activité syndicale efficiente. Pensons-y pendant la période des vacances au moment où l'esprit détendu, chacun peut s'essayer à définir son meilleur comportement pour le bien de tous.

Si nous comprenons bien cette nécessité vitale de l'union, nous nous comprendrons mieux également et celles que soient les difficultés (certes l'ère n'en est pas close) nous pourrions tous envisager les mois à venir avec confiance et le commerce Radio Electrique pourra récolter le fruit des efforts accumulés depuis des années par beaucoup de ses membres sur le terrain syndical.

A. DONNEVE,  
 Vice-président du S.N.C.R.

## GROUPES DÉPARTEMENTAUX

DANS LE PROCHAIN NUMERO, NOUS PUBLIERONS LA SUITE DE LA LISTE DES BUREAUX ET CONSEILS DES GROUPES.

## NÉCROLOGIE

Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès récent de Madame Pathier, épouse de notre collègue, qui fut pendant plusieurs années un membre agissant du comité de l'UCREF de la Seine.

Nous prions M. Pathier de trouver ici l'expression de nos plus sincères condoléances.

15 régions étaient représentées par :  
MM. Berous (L.-et-G.), Hubert (Marne), Gris (Aube), Rosano (Côte-d'Or), Petit (Nièvre), Franck (Somme), Hubert (Ardennes), Monier (Nord), Cartigny (Pas-de-Calais), Gratadour (Corrèze), Malinvaud (Hte-Vienne), Dupuy Barjolle (Loire-Inf.), Richard (Sarthe), Chareyre (Vaucluse), Regnaut (Alp.-Mar.), Roussin (B.-du-R.), Iung (Vosges), Soussengeas (M.-et-M.), Guiot (Cher), Perrault (Loiret), Hamm (Seine), Donneve (Seine), Guth (S.-et-O.), Brault (Vienne), représentant M. Jorand excusé, Priser (Finistère), Racine (I.-et-V.), Buron (Calvados), Monnier (S.-Inf.), Jacquemin (Moselle), Studer (Ht-Rhin).

Assistaient également à la réunion :  
MM. Audelin (Somme), Debry (Seine), Horguelin (Marne), Manceau (Loiret), Monin (B.-du-R.), Zenatti (B.-du-Rhône).

Excusés :  
MM. Benjamin (Bas-Rhin), Champon (Isère), Jardry (Gironde).

Le Président souhaite la bienvenue aux Membres du Conseil et aux Délégués régionaux et indique qu'il va être procédé à l'élection du bureau et à la constitution des Commissions de travail.

Au préalable, le trésorier sortant, M. Debry est invité à donner lecture de son rapport qui est adopté à l'unanimité. Il en sera adressé un exemplaire aux membres du Bureau et du Conseil National.

Le Président remercie M. Debry et associe le Conseil à ces remerciements.

#### CONSIDERATIONS GENERALES RELATIVES AUX ELECTIONS

Le Président rappelle que tous les groupements régionaux sont constitués sauf 5 qui sont Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon, Montpellier.

Sur proposition de M. Guth, le Bureau sortant soumet à l'acceptation du Conseil, la nomination en qualité de membres d'honneur les membres du Conseil National provisoire n'ayant pas été réélus qui justifient d'un passé syndical d'au minimum 15 ans et qui ont participé à la création de la première Fédération du Commerce Radioélectrique en 1931.

L'activité et le dévouement dont ils ont fait preuve les désignent à ce titre, ce sont :

MM. Audelin (Somme), Ducastel (Nord), Hardy (L.-Inf.), Hocquart (Moselle), Horguelin (Marne), Mouchard (Oise).

#### REPRESENTATION DES REGIONS AU SEIN DU CONSEIL NATIONAL

L'Assemblée est informée d'un projet de modification aux Statuts visant à la représentation des régions proportionnellement au nombre d'adhérents qu'elles comptent.

Le nombre des délégués pour l'Île-de-France :  
— a été porté à 6 (4 pour la Seine, 1 pour la Seine-et-Oise, 1 pour la Seine-et-Marne),  
— et à 3 pour la région de Provence (Côte d'Azur).

#### ELECTIONS.

Le Bureau provisoire était composé de MM. Hamm, Chareyre, Donneve, Iung, Roussin, Guth, Malinvaud, Debry.

# Réunion — du — Conseil National — du — S.N.C.R.

★

(Résumé du P.-V. du 5 Juin 1946)

Le nouveau Bureau est composé comme suit :

Président : M. Hamm.  
Vice-Présidents : MM. Chareyre, Donneve, Iung, Roussin.  
Secrétaire général : M. Guth.  
Secrétaire adjoint : M. Malinvaud.  
Trésorier : M. Priser.  
Trésorier adjoint : Monier Paul (Nord).

Il est décidé qu'il sera désigné un Commissaire aux comptes auquel sera adjoint M. Regnaut.

#### REPRESENTATION DES ARTISANS

Une discussion est ouverte à laquelle prennent part MM. Iung, Zenatti, Donneve, Guiot. Il est finalement décidé que 3 artisans seront nommés par une Commission artisanale provisoire que le Bureau va désigner.

#### COMMISSIONS

1° *Commission administrative, financière et des Statuts :*

Sont choisis : MM. Bouchereau, Buron, Malinvaud. Leur est adjoint M. Audelin, à titre de conseiller.

Il est immédiatement décidé que l'article 13 § III des Statuts sera modifié comme suit :

« Les ressources financières des  
« Groupes départementaux sont limitées à 20 0/0 du montant des cotisations versées par les adhérents du  
« Syndicat National sur justification  
« des dépenses engagées et en accord  
« avec le Conseil Régional. »

La Commission étudiera également la question de la diminution du droit d'adhésion :

— à 50 frs pour les Artisans,  
— et 100 frs, pour les Commerçants.

2° *Commission d'admission et de discipline :*

Sont nommés : MM. Cartigny, Gratadour, Jacquemin et Richard.

3° *Commission technique et commerciale :*

MM. Dupuy-Barjolle, Donneve, Monnier Pierre (Seine-Inf.), Rosano, Roussin.

4° *Commission de liaison avec la Radiodiffusion :*

MM. Donneve, Franck, Hubert (Ardennes), Monier Paul (Nord), Racine, Soussengeas.

En feront également partie à titre consultatif :

MM. Monin et Zenatti.

Cette commission étudiera toutes questions relatives à la Radiodiffusion (registres d'entrées et sorties, anti-parasitage, émissions régionales, etc.).

5° *Commission artisanale provisoire :*  
MM. Champon, Decaille, Pitremann, Jorand, Labatut.

6° *Commission d'Entr'aide :*  
MM. Jacquemin, Hubert André (Châlons-sur-Marne), Monnier Pierre (Seine-Inf.), Priser, Studer.

7° *Commission de la Revue :*  
MM. Donneve, Monin, Priser, Richard.

#### FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE RADIOELECTRIQUES

En accord avec le S.C.R., la Fédération Nationale des Industries et du Commerce Radioélectriques a été créée le 11/3/1946.

Cet organisme réalisera l'unité complète de la corporation sur le plan syndical et professionnel et permettra de présenter aux Pouvoirs publics les revendications de la Profession tout entière (Construction et Commerce).

Le Conseil désigne :  
MM. Hamm, Guth, Monier Paul (Nord), Donneve, Regnaut, Chareyre, Iung, Malinvaud, Buron, Roussin, pour représenter le S.N.C.R. au sein du Comité Directeur de la Fédération.

#### DISSOLUTION DU C.O.E.B.A.

MM. Hamm et Guth ont été convoqués le 22 mai à une réunion des Présidents des Syndicats de l'Equipement Electrique (MM. Lisens, Comtet, Robert et Anne), pour étudier les mesures relatives à la sous-répartition, au recensement (carte professionnelle) à la statistique.

Le Bureau Intersyndical ainsi constitué est d'accord pour effectuer cette sous-répartition ; pour contrôler la sous-répartition dont les Chambres des Métiers continueraient à s'occuper pour les Artisans comme par le passé ; pour s'efforcer de revenir à la liberté d'approvisionnement dès que possible.

M. Guth, désigné pour représenter le S.N.C.R. dans l'organisation de répartition demande la création d'une Commission de Contrôle.

Elle est ainsi constituée :  
MM. Berous, Malinvaud, Monier Paul (Nord), Richard, Roussin, Iung. (Voir article, page 16).

#### C.A.R.C.O.

Le 30 avril, M. Michel, directeur de la C.A.R.C.O. a réuni les Présidents des Syndicats de l'Equipement Electrique, deux d'entre eux (Réseaux et Centrales Electriques et Détaillants en Matériel Electrique) ont accepté de faire pression pour que les cotisations dues soient acquittées avant le 15 juin.

Notre Président a refusé de s'associer à leur action en raison de la situation défavorable du Commerce Radio au cours des dernières années (interdiction de la vente des postes pendant deux ans).

Le Directeur de la C.A.R.C.O. a finalement admis que si les Commerçants radio versaient avant le 15 juin un acompte raisonnable, il serait tenu compte de leur geste et qu'ils ne seraient pas inquiétés, et l'a confirmé par lettre laquelle ne constitue cependant pas une décision officielle.

Il est procédé à un échange de vues qui aboutit à admettre le mode d'un versement forfaitaire qui serait com-

me suit et que le Président soumettrait au Ministre :

- 500 fr. pour un chiffre d'affaires jusqu'à 50.000 frs.
- 1.000 fr. pour un chiffre d'affaires jusqu'à 1.000.000 de francs.
- 2.000 fr. pour un chiffre d'affaires au-dessus.

#### LIBERTE DE CREATION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1946 (abrogation du décret-loi du 9 septembre 1939), le C.O.E.B.A. a enregistré plus de 4.000 demandes de cartes professionnelles et les a délivrées.

M. Guth rappelle que le S.N.C.R. a protesté à ce sujet auprès des Pouvoirs publics par l'envoi d'un rapport établi par ses soins, envoyé également à tous les Présidents de Groupes départementaux qui l'ont approuvé à l'unanimité. Il donne lecture d'une lettre du C.O.E.B.A. relativement aux observations à formuler après 4 mois d'application de la nouvelle réglementation lesquelles pourraient permettre l'élaboration d'un avant-projet de réglementation. Si la liberté de création reste intégrale, la faillite comme indice de sélection est illusoire, les vides étant comme précédemment, aussitôt comblés par de nouveaux venus dans la Profession.

Le contrôle d'accès à la Profession, basé sur la compétence professionnelle reste le seul mode normal de limitation des créations.

M. Guth cite à cet égard l'exemple de la Suisse qui a réduit de 4.000 à 900 le nombre des commerçants radios pour 4.000.000 d'habitants.

Le S.N.C.R. conserve l'espoir de faire aboutir ses revendications à cet égard en accord avec la Fédération Nationale de l'Industrie et du Commerce Radio.

#### PUBLICITE MENSONGERE

Nombreux sont ceux qui s'en plaignent, M. Zenatti signale que l'Office du Contrôle de la Presse peut intervenir utilement en faisant supprimer comme cela s'est produit la publicité incriminée. Le S.N.C.R. prendra contact à ce sujet avec l'Office Central de l'organisme (Agence Havas, rue de Richelieu, Paris). Les groupes départementaux pourront également s'adresser au bureau local de l'Agence Havas.

#### VENTE DES POSTES DE MARQUES PAR LES GRANDS MAGASINS

M. Guth rappelle la protestation du S.N.C.R. auprès du S.C.R. La question n'est pas encore tranchée.

Les Constructeurs estiment que les revendeurs ont intérêt à admettre la vente de postes de marque par les Grands Magasins, à des prix contrôlés, et une ristourne aux Distributeurs locaux, plutôt que des postes, à leur marque, sur lesquels aucun contrôle de prix n'est possible.

Les avis demeurent partagés.

#### CREDIT

Certains Etablissements de crédit commencent à reprendre leur activité. Ces Sociétés de crédit ont été informées que la Banque de France n'escomptait plus les traites à long terme tirées sur la clientèle radio.

Des pourparlers sont en cours et ces Sociétés étudient des propositions qui seront soumises au S.N.C.R. (Voir article, page 4).

La séance est levée à 19 heures 30.

# LÉGISLATION SOCIALE

## DISSOLUTION DU COMITE D'ORGANISATION (COEBA)

Par décret du 30 mai 1943 (46.1258) pris en application de la loi du 26 avril 1946, le Comité d'Organisation de l'Industrie de l'Équipement et des branches annexes de l'Électricité est dissous à la date du 1<sup>er</sup> juin 1946.

Les modalités d'application de ce décret seront fixées par arrêté du Ministre de la Production Industrielle.

Dès le 9 mai 1946, nous avons signalé à M. le Ministre de l'Économie Nationale notre désir d'effectuer nous-mêmes la sous-répartition des matières premières dans la profession et d'être chargés des attributions précédemment dévolues au C.O.E.B.A.

Le 6 juin courant, au cours d'une réunion des Présidents des Syndicats d'Équipement Électrique représentant les professions ressortissant précédemment aux cinq groupes du C.O.E.B.A. (grosse installation, moyenne et petite installation, commerce de gros et détail radio et dépannage, petit matériel électrique, commerce gros et détail radio, et dépannage, téléphonie), il a été décidé de constituer un bureau intersyndical qui serait chargé des dites attributions. Nous y sommes représentés par MM. Hamm et Guth.

Nous ne pouvions qu'accepter cette charge nouvelle car :

1° Nous n'avions aucune chance de voir aboutir notre projet primitif et un refus de notre part nous aurait écarté de la répartition;

2° Notre autonomie aurait entraîné des dépenses hors de proportion avec les résultats à en attendre.

Nous considérons, bien entendu, que ces dispositions sont provisoires et disparaîtront dès le retour à la liberté d'approvisionnement que nous souhaitons.

Malheureusement, nous venons d'être informés que les contingents à répartir seraient réduits comme suit pour le deuxième semestre 1946 (non encore distribués) :

- 20 0/0 pour la monnaie matière;
- 50 0/0 pour les points d'appareillage.

Pour les bons de condensateurs, aucune augmentation n'étant prévue pour les ressortissants nouveaux, il en résultera une réduction finale du contingent alloué à chaque entreprise...

Nous donnons ci-dessous dans ses grandes lignes le projet de programme de cette nouvelle formation.

**Représentation.** — Commissaire du gouvernement, Bureau Intersyndical, Comité consultatif paritaire (loi du 26 avril 1946).

**Organisation.** — Aucune immobilisation financière syndicale.

— Fourniture gratuite du matériel de bureau existant.

— Mise à notre disposition des statistiques, dossiers, fichiers, listes de répartition.

— Direction de la sous-répartition contrôlée par le Commissaire au Gouvernement sous les ordres du bureau intersyndical sans obligation pour lui de conserver le personnel existant, ou d'en maintenir le nombre ni de le licencier.

— Liberté de Direction pour le bureau intersyndical qui prendra toutes décisions et dont les propositions seraient acceptées par le Ministre.

## LES CONGES PAYES

Art. 1<sup>er</sup>. — Les articles 54 g (alinéa 6) et 54 h (alinéa 1<sup>er</sup>) du livre II du code du travail sont modifiés comme suit :

« Art. 54 g, alinéa 6. — Le point de départ de la période prise en considération pour l'appréciation du droit au congé est fixé au 1<sup>er</sup> juin de chaque année. »

« Art. 54 h, alinéa 1<sup>er</sup>. — La période des congés payés est fixée par la convention collective de travail. Elle doit comprendre, dans tous les cas, la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre de chaque année. A défaut de convention collective, elle est fixée par l'employeur en se référant aux usages et après consultation des délégués du personnel et du comité d'entreprise. »

Art. 2. — En cas de fermeture d'un établissement pendant une durée supérieure à celle du congé annuel légal, l'employeur sera tenu, pour chacun des jours ouvrables de fermeture excédant ledit congé, de verser à son personnel une rémunération qui ne pourra être inférieure à l'indemnité journalière des congés payés.

## CONGE SUPPLEMENTAIRE A L'OCCASION DE CHAQUE NAISSANCE

Tout chef de famille salarié... aura droit, pour chaque naissance survenue à son foyer, à un congé supplémentaire payé de 3 jours à prendre, d'accord avec l'employeur, dans une période de 15 jours entourant la date de naissance.

L'employeur fera l'avance du salaire de ces 3 jours et le récupérera sur la Caisse de Compensation.

(Loi du 18 mai 1946, 461.085, J.O. du 19 mai, page 4329.)

## ETALEMENT DES CONGES

Au cours d'une conférence de presse, le 3 mai, M. M. Willard, directeur du Cabinet de M. Croizat a déclaré que les entreprises sont invitées à prendre des dispositions et à s'entendre entre elles pour réaliser d'une façon aussi rationnelle que possible l'étalement des congés entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 octobre.

## AVIS AUX VICTIMES DE SPOLIATIONS

Le ministère des Affaires étrangères rappelle que les biens spoliés par l'ennemi, qui ont été ou sont présumés avoir été transportés hors de la France, et pour lesquels il existe des éléments certains d'identification (marques, numéros, cachets, signatures...) doivent, aux termes de l'arrêté du 16 avril 1945 (J. O. du 1<sup>er</sup> mai 1946), être l'objet d'une déclaration à l'Office des biens et intérêts privés, 146, avenue de Malakoff, à Paris, de la part de leurs propriétaires (personnes physiques ou morales).

Cette déclaration est destinée à provoquer la recherche des dits biens en vue de leur récupération et de leur restitution.

# INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

## CESSATION DE LA VENTE DE MATÉRIEL POUR LES SECTEURS ÉLECTRIQUES NATIONALISÉS ET CONSTITUANT LA SOCIÉTÉ « ÉLECTRIQUE DE FRANCE ».

Un décret du 28 mai 1946 stipule que la vente d'appareils ménagers leur est interdite et que ceux existant en stock seront vendus à prix de gros aux commerçants et artisans.

Nous avons demandé au ministre : 1° de comprendre explicitement les appareils récepteurs de T.S.F. et pièces détachées dans la liste énumérative qu'il se propose de faire paraître ; 2° d'en assurer nous-mêmes la répartition entre commerçants et artisans.

Fort de cette précision, nous demandons ultérieurement la suppression des fonds de commerce radio créés par les secteurs, financés par eux et fonctionnant avec du personnel des dits secteurs, même si ces fonds ont été constitués en sociétés indépendantes comme le cas est fréquent.

## SONORISATION PAR VOITURES SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

M. le Préfet de Police nous fait connaître en réponse à notre demande du 22 mai 1946 que l'article 90 de l'ordonnance générale du 15 mars 1925 sur la circulation interdit aux voitures de stationner sur la voie publique lorsqu'elles ne sont affectées qu'à un usage publicitaire.

L'art. 2 de l'ordonnance de Police du 20 février 1931, sur le Bruit, interdit également toute publicité ou réclame par cris ou chants ou l'emploi dans un but industriel, commercial ou privé, de phonographes, haut-parleurs et autres procédés sonores.

Il n'est pas accordé de dérogations à cette interdiction sauf, à titre exceptionnel, s'il s'agit d'annonces se rapportant à des manifestations de bienfaisance excluant tout caractère commercial.

D'autre part, les Services du Cabinet du Préfet, autorisent aussi, pour une seule journée, sous certaines réserves, les annonces relatives aux réunions électorales.

(Suite de la page 16)

Elle doit être souscrite alors même qu'une déclaration de dommages de guerre aurait été adressée aux Services de la reconstruction dans les préfectures.

Les propriétaires spoliés, qui n'ont pas encore saisi l'Office des biens et intérêts privés sont, dans leur intérêt, expressément invités à se mettre sans tarder en instance auprès de cet organisme, qui leur donnera tous renseignements utiles.

## NOUVEAUX PRIX

L'arrêté fixant le taux de marque qui a fait l'objet des cinq premières pages de notre Circulaire d'information n° 4, n'est toujours pas homologué.

Quand et sous quelle forme sortira-t-il ?

Il est difficile de le prévoir, mais il ne faut pas encore désespérer à ce sujet.

En l'état actuel des choses on ne peut légalement qu'ajouter les anciennes marges bénéficiaires (sauf pour les appareils des Constructeurs dont les prix de détail se trouvent sur les factures d'achat) prévues à l'arrêté du 7 août 1945 (700 fr. première catégorie ; 1.000 frs, deuxième catégorie ; 1.500 frs, troisième catégorie ; 2.500 frs, quatrième et cinquième catégories, aux nouveaux prix des Constructeurs, lesquels se trouvent augmentés du fait :

— de l'application de la taxe de 16 pour cent aux pièces détachées ;  
— de l'augmentation de 9 à 10 0/0 de la taxe à la production.

Au total ainsi obtenu il y a lieu d'appliquer :

1° la taxe de transaction de 1 0/0 ;  
2° la taxe locale, 0 à 1,50 0/0 suivant les localités ;  
et d'ajouter ensuite au montant de la facture le transport et l'emballage facturés par le Constructeur.

L'emballage ne peut, bien entendu, être inclus en fin de facture que s'il a été facturé « perdu » et non s'il n'a été que consigné.

## INTERDICTION DE L'ACCES AUX PROFESSIONS COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET ARTISANALES AUX TITULAIRES DE CERTAINES CONDAMNATIONS PÉNALES ET AUX FAILLIS.

(Le projet de loi ci-dessous a été soumis aux Pouvoirs publics par l'Office Interprofessionnel de la Distribution. Nous attendons sa promulgation.)

### Article premier

Nul ne peut, s'il a été frappé de l'une des condamnations énumérées à l'article 2, entreprendre, pendant le temps où cette condamnation demeure inscrite au bulletin n° 3 de son casier judiciaire, conformément aux articles 595 et 620 du Code d'instruction criminelle et pendant la durée de l'interdiction de séjour qui a pu lui être infligée, l'exploitation d'une entreprise commerciale, industrielle ou artisanale.

Les incapacités visées ci-dessus sont définitives à l'égard des étrangers.

### Article 2

Les condamnations visées à l'article 1er sont celles prévues pour les crimes et délits suivants :

Vol, recel, escroquerie et délits commis en matière de chèque et de lettre de change, délits en matière de Sociétés, abus de confiance, destruction d'effets de commerce ou de banque, faux ou usage de faux, faux-monnayage, contrefaçon (si 2 condamnations ou plus figurent à ce titre au casier judiciaire), extorsion de fonds ou de valeurs, association de malfaiteurs, fraude sur les produits, fraude sur les poids et mesures, exercice illégal d'une profession, corruption de fonctionnaires, activité de souteneur, excitation à la débauche, infractions à la présente loi.

### Article 3

Dans tout jugement déclaratif de faillite, le Tribunal de Commerce prononce l'interdiction pour le failli d'exploiter toute entreprise commerciale, industrielle ou artisanale ou d'y exercer une fonction de direction. Cette interdiction est suspendue pendant la durée du concordat pour l'exploitation de la ou des entreprises exploitées par le failli avant le jugement déclaratif.

A la clôture de la procédure de faillite ou, le cas échéant, à l'expiration du concordat, le Tribunal de Commerce statue, sur requête du failli, sur la levée ou le maintien temporaire ou définitif de l'interdiction.

L'interdiction est définitive à l'égard du failli banqueroutier. Elle devient définitive à dater de l'expiration, de l'annulation ou de la résolution du concordat, à l'égard du failli concordataire qui n'a pas rempli ses obligations ou dont le concordat a été annulé ou résolu.

L'interdiction ainsi prononcée est inscrite au casier judiciaire du failli. Elle cesse de figurer au bulletin n° 3 à dater de son expiration.

### Article 4

Nul ne peut obtenir son immatriculation au Registre du Commerce ou au Registre des Métiers s'il ne produit au Greffier du Tribunal de Commerce un extrait remontant à moins de trois mois du bulletin n° 3 de son casier judiciaire et s'il ne certifie, par écrit, n'avoir pas été l'objet, depuis la délivrance de cet extrait, d'une des condamnations visées à l'article 2 ou d'un jugement de faillite.

### Article 5

Toute infraction aux dispositions précédentes sera punie de ..... mois de prison et de ..... d'amende, ou de l'une de ces deux peines seulement, ainsi que de la fermeture de l'établissement irrégulièrement exploité.

Des peines disciplinaires s'appliqueront aux greffiers qui ne se conformeront pas aux obligations de l'article 4.



# Radio Service

Le radio-service moderne ne va pas sans une certaine complexité de l'installation et une grande quantité d'opérations à effectuer. Et puis, il y a aussi le côté prestige et propagande à envisager. On commence par attirer le client en soignant la décoration du magasin et l'on s'assure par cela même la confiance du chaland. On apporte tous ses soins à l'étalage et l'on se prodigue en démonstrations appréciées. Enfin l'on en vient à compléter le magasin par un radio-service vraiment digne de ce nom et qui inspire au public une égale confiance.

Il convient d'abord de préciser les qualités à exiger du banc de radio-service. Il y a d'abord deux qualités premières à prendre en considération :

1° Le meuble doit être mobile et transformable, pour s'adapter au mieux aux exigences de chaque usager. C'est-à-dire qu'on doit pouvoir y apporter les quelques petits changements compatibles avec la personnalité du serviceman ;

2° Il doit être agréablement présenté, étudié avec soin et en même temps pratique et facile à utiliser.

On peut aussi exiger de lui les propriétés suivantes :

3° L'équipement d'essais doit être facilement accessible, transportable et

Le « banc » de radio-service est évidemment l'une des armes les plus précieuses du « radioserviceman » conscient et organisé. Sa disposition a déjà fait couler des torrents d'encre. Aussi voulons-nous montrer aujourd'hui à quels résultats concrets on a pu arriver. Nous nous inspirerons à ce sujet de l'étude publiée par Don Kresge chez notre confrère d'Outre-Atlantique « Radio and Television Journal ». Assurément, il est très difficile de généraliser en la matière, mais nous pensons que le modèle de « banc » décrit ci-après inspirera des idées de réalisations concrètes à nos lecteurs.

placé de manière à rester toujours bien visible, avec un minimum de nappes de fils ;

4° Il est bon de prévoir l'espace nécessaire pour loger certains instruments qu'on n'a pas l'habitude de se procurer ;

5° La surface de la table-établi doit être constituée d'une matière solide et durable, susceptible si possible d'être remplacée. Cette table doit avoir une surface suffisante ;

6° Il faut encore prévoir de la place pour les outils et un certain nombre de pièces détachées de remplacement ;

7° Le meuble doit comporter toutes

connexions utiles sur le réseau à courant alternatif ;

8° La hauteur des diverses sections du meuble doit être convenable ;

9° Il est indispensable de prévoir la place nécessaire pour les jambes et les pieds de l'opérateur !

## Réalisation d'une table d'essai moderne

Les considérations que nous venons d'exposer ont été mises en application dans le meuble pour radiodistributeurs et revendeurs qui vient d'être réalisé par Bendix Radio.

Ce qui caractérise cette réalisation, c'est que son assemblage final ne comporte ni écrous, ni vis, chacune des sections se fixant à la voisine comme des blocs de bâtiments. L'ensemble a l'aspect d'un bureau américain — c'est-à-dire — moins le rideau articulé.

Chacun des pieds de ce bureau contient 4 tiroirs dont la hauteur va en augmentant de haut en bas. Le premier, en partant du haut, est pour les outils ; le second contient un assortiment de petites pièces détachées et de décolletage ; le troisième, les pièces détachées plus importantes. Le quatrième, en hauteur, a des dimensions telles qu'il peut servir de bibliothèque pour les livres et revues intéressant le radio-service.

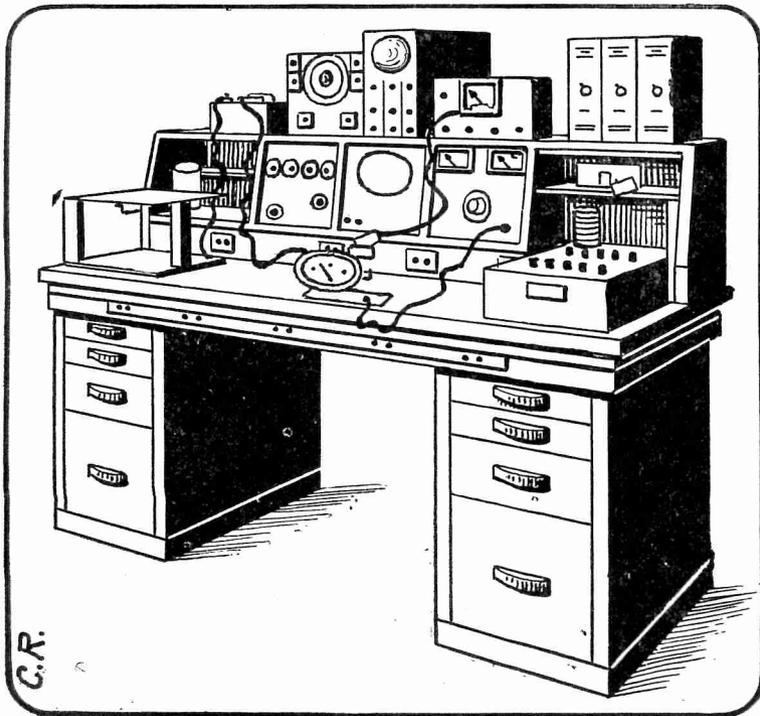
La table-établi est fixée rigidement sur les deux pieds. Sur cette table et au fond, un pupitre couvrant sur toute la longueur est fixé au moyen de « goujons ».

La table est recouverte de « magonite » dure ou de bois comprimé (plus dur que l'acier !), substances qu'on peut d'ailleurs remplacer lorsqu'elles sont usées. Cette table est intérieurement câblée en vue du raccordement au réseau et des sorties sont prévues tant sur le devant que sur l'arrière. Les prises sur le devant servent à l'alimentation du châssis en dépannage, celles sur l'arrière à l'alimentation des appareils de mesure et d'essais.

## Le panneau de mesure

Le pupitre au fond de la table est pourvu d'un équipement pratique de mesure : amplificateur B.F., panneau-baffle avec haut-parleur, contrôleur universel des tensions et courants.

L'amplificateur B.F. est classique et peut être construit facilement par un serviceman moyen. Il permet de mesurer la puissance ou la tension à l'entrée et à la sortie, avec gain faible ou gain élevé, la lampe-pilote, les tonalités aiguës, les tonalités basses, le fusible, l'interrupteur-réseau. On peut aussi se servir de cet appareil pour





#### FOIRES :

1. Lille, 14 au 29 juillet.
2. Manosque, 17 au 25 août.
3. Strasbourg, 2 au 17 septembre.
4. Marseille, 14 au 30 septembre.
5. Cholet, 5, 6, 7 octobre.

#### SALONS :

1. Publicité. Paris, Pavillon de Marsan, 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre.
2. Automobile. Paris, Grand-Palais, 3 au 13 octobre.
3. 12<sup>e</sup> Salon Nautique International. Paris, 3 au 13 octobre.
4. Aviation. Paris, Grand-Palais, 15 novembre au 1<sup>er</sup> décembre.

Le Salon International de la Radio est renvoyé en 1947 à cause de pénurie de matières premières.

maints essais, tels que vérification de pick-up et tourne-disques, amplificateurs d'électrophones, etc...

#### Le haut-parleur

Le baffle supporte un haut-parleur, qui peut être, soit raccordé à l'amplificateur B.F., soit connecté extérieurement pour utilisation comme haut-parleur de substitution. Le changement est fait au moyen d'un commutateur. Un autre commutateur, raccordé au transformateur d'entrée, permet d'en faire varier l'impédance. Une bobine de choc à prises raccordées à un autre commutateur doit être montée si l'on désire substituer un autre champ.

#### Contrôle de l'alimentation

Le contrôleur universel est extrêmement commode et doit faire partie obligatoirement de tout équipement de dépannage. L'équipement d'alimentation a pour effet d'assurer l'isolement du réseau, grâce à un transformateur monté en arrière du panneau et à une ligne à tension variable. L'isolement du réseau rend possible la connexion directe des instruments de mesure aux châssis à courant alternatif ou continu sans danger pour ces instruments ni danger d'électrocution. La possibilité de faire varier la tension est un excellent moyen de vérifier les pièces détachées.

Le fonctionnement de la commande de tension est contrôlé par un voltmètre et un ampèremètre à courant alternatif. On peut d'ailleurs remplacer l'ampèremètre par un wattmètre. Le panneau est complété par un commutateur, un fusible, une lampe-pilote et une prise de sortie.

#### L'antenne

On peut aussi disposer, à la demande, de prises d'antenne facilement et immédiatement accessibles.

M. GONNARD.

# Petites Annonces

Les petites annonces se paient d'avance, par mandat ou chèque barré. La ligne comprend quarante lettres, signes ou espaces.

**TARIFS :** Offres, demandes de matériel : 100 francs la ligne.

Offres d'emplois : 100 francs la ligne.

Important. — Pour toutes réponses à des petites annonces domiciliées sous un numéro d'ordre, prière de joindre une enveloppe timbrée pour transmission.

**Demandes d'emplois :** 70 fr. la ligne.  
**Achat et vente de fonds, capitaux et divers :** 120 francs la ligne.

#### FONDS DE COMMERCE

**SITUATION** en plein centre de Grasse à l'arrivée des cars desservant la montagne, grand magasin moderne de 9 m sur 4 m — Grosse clientèle — Atelier de dépan. avec divers appareils — Distributeurs grandes marques — Bail 9 ans — loyer 6.000 frs — Téléphone — Magasin lancé en 1938 — Stock en quantité — lampes condens. résist. et matériel de dépan. 20 postes en stock — Jean Payen, 4 Av. Maximin-Isnard, à Grasse (A.-M.)

**A VENDRE** très bon fonds d'artisan radio — ville commerçante de la Manche. Ecr. OZENNE Huissier à Villedieu (Manche).

**A VENDRE** prox. Paris ELECT-RADIO gr. marques empl. 1<sup>er</sup> ordre — Logt at. tél. — Ecr. EDMOND, 19, rue des Blancs-Manteaux, Paris (4<sup>e</sup>).

**A VENDRE** banlieue proche voie passagère fonds radioélect. bon. recet. à développ. — PEGUY, 40 rue Godot-de-Mauroy — Tél. Opé. 85-46.

**OCCASION EXCEPTIONNELLE.** Par changt situation Fonds de commerce dans petite ville agréable et commerçante. Ravt facile, clientèle sûre payant comptant. Prix raisonnable. — Ecr. au journal sous n° 12 qui transmettra.

#### DEMANDES D'EMPLOI

**SOUS-ING. RADIO**, ancien agent tech. radio aviation — diplômé E.N.P. cherche gérance T.S.F. Elect. Paris banlieue ou Centre — Cautionnement — Ecr. SENECAIRE, 2, rue Fallempin, Paris (15<sup>e</sup>).

**INGENIEUR** cherche gérance magasin Elect. radio — affaire à développer bien située préférence Paris, Ouest ou banlieue Ouest — Ecr. sous n° 10 qui transm.

**AGENT TECHNIQUE** 37 ans, parlant anglais, cherche région Nord ou parisienne gérance ou reprise commerce radioélectrique ou emploi agent technique. Ecrire SNCR qui transmettra.

#### MATERIEL

**A VENDRE** cause de décès « Philiscope » n'ayant pas servi — Ecr. Mme Parant T.S.F. Saint-Pol-de-Léon (Finistère).

#### OFFRES D'EMPLOIS

**DEMANDE REPRESENTANTS** introduits dans les maisons de radio élect. Braun, 10, Place de la Bourse, Paris. Cen. 38-81.

**EDITEUR** comm. spécialisé dans branches Radio et Electricité recherche exc. secrétaire rédaction connaissant préf. ces branches et impression. Situat. importante et d'avenir. Ecr. au journ. sous n° 15 qui transmettra.

**ON DEMANDE** dépanneur radio qualifié, bon électricien, pour MONTMEDY (Meuse). Ecrire M. GEHIN, 17, r. de la Barrière, à RODEZ (Aveyron).

#### VOLS D'APPAREILS



— Le 17 septembre 1945 a été volé à Mme PONCON, 29 rue Général-Pétri à Grenoble 1 poste HERMES Super 6 lampes américaines N° 4059 B.2. La renseigner directement.

— M. Paul CAUJOLIE, 5, place St-Michel à Paris signale qu'il a été victime du vol d'un poste T.S.F. L.L. Synchronovox 640 B. 4060 23.63/24 89. Le renseigner éventuellement.

— La Société OMEGA, 12, rue des Périchaux, Paris (15<sup>e</sup>), signale qu'on lui a dérobé 1.000 jeux de blocs Isoblocs et Phébus MF type Iso.

31.1490. Imp. de Montmartre, 4, Pl. J.-B.-Clément, Paris  
Le Directeur de la publication : G. DUFOUR.



A la Foire de Paris, les officiels sont vivement intéressés par les précisions techniques que leur fournissent MM. Robert sur la nouvelle production Radiomuse.

Pour **ACHETER**, **VENDRE** ou **EXPERTISER**  
Tous **FONDS** de **COMMERCE**

- **RADIO-ÉLECTRICITÉ**
- **PHONOS - PHOTO**
- **OPTIQUE**

**Cabinet BRAUN**

10, PLACE DE LA BOURSE - **PARIS** - CEN. 38-81

POUR **ACHETER**  
OU **VENDRE**

TOUS COMMERCES OU INDUSTRIES  
DE **RADIO** OU **ÉLECTRICITÉ**  
CONSULTEZ

**FALLERY**

50, Avenue Duquesne - **PARIS-VII<sup>e</sup>** - Tél.: SUF. 16-65, 66-04

PUBL. RAPHY

**Incontestablement**  
**un effort considérable ...**

Fidèles à leur ligne de conduite de toujours, cette fois-ci encore les **Etablissements SCHNEIDER Frères** ont présenté une gamme 1947, pleine de réalisations nouvelles et hardies.

Une présentation exceptionnelle, un cadran géant, 6 gammes d'ondes courtes étalées, ne sont que quelques-unes des caractéristiques de la nouvelle gamme.

Les fidèles agents de notre marque verront leurs efforts et leur collaboration compréhensive, récompensés dans des délais que nous espérons proches, par un succès de vente aussi retentissant que rémunérateur.

Patience... nos efforts communs porteront leurs fruits!



SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS  
**SCHNEIDER FRÈRES**

5 et 7, RUE JEAN-DAUDIN - **PARIS XV<sup>e</sup>**  
Tél.: SÉGur 83-77 & 83-78

**LABEL**  
**063**

PUBL. RAPHY

PUBL. ROPY

**POUR VENDRE ... POUR ACHETER**



**UN COMMERCE OU UNE INDUSTRIE DE RADIO-ÉLECTRICITÉ**

**PIERREFONDS**

35, R. du ROCHER (SAINT-LAZARE)  
PARIS 8<sup>e</sup> • LAB. 67-36 & 08-17



# NOUVEAUX MODÈLES 1946-1947

5 - 6 - 8 LAMPES

**NOUVEAU TRANSFO M. F. BREVETÉ**

A POT FERMÉ ROTATIF

ASSURANT AU MAXIMUM  
SELECTIVITÉ ET QUALITÉ DE REPRODUCTION

**NOUVEAU BLOC H. F.**

ROTATIF 4 GAMMES (2 O. C.)

PERFORMANCE EXCEPTIONNELLE  
EN ONDES COURTES

SERVICES COMMERCIAUX ET USINE :

112, rue de Clignancourt, PARIS-18<sup>e</sup>  
MONTMARTRE 01-55, 01-56

**LA GRANDE MARQUE INDUSTRIELLE FRANÇAISE DE T.S.F.**

LABEL RADIOELECTRIQUE N° 133

**Un petit poste  
de haut luxe...**



...LE RENDEMENT  
D'UN GROS RÉCEPTEUR  
tant au point de vue **sensibilité** que **musicalité**

**G.T. RADIO** 17, av. de Paris, VINCENNES  
DAU. 19-51

**ELECTROSON**  
SPÉCIALISTE DE LA CONSTRUCTION RADIOÉLECTRIQUE

*Un poste Electroson  
c'est de la joie dans  
la maison!*

**ELECTROSON** 24, RUE DES MARAICHERS - PARIS-20<sup>e</sup>  
Téléphone : DID. 55-57 — 55-60 — 55-61



**RADIO-L.G.**

**SES RÉCEPTEURS  
de haute qualité**

•  
**Consultez-nous**  
•

**48, Rue de Malte, PARIS-X<sup>e</sup>** — Tél. : OBE. 13-32  
MÉTRO : RÉPUBLIQUE

PUBL. RAPHY



**Office International de Publicité**

84, BOUL. DES BATIGNOLLES-17<sup>e</sup> — Tél. : WAG. 75-71

*Ses Régies Radio*

LA RADIO PROFESSIONNELLE

LE COMMERCE RADIOÉLECTRIQUE

LA RADIO PROFESSIONNELLE *Belge*

PARIS  
ALGER



BRUXELLES  
NEW-YORK

Les radioélectriciens qui ont eu à dépanner  
nos appareils, ont été frappés par :

**LE SOIN APPORTÉ AU MONTAGE  
LA CLARTÉ DU CABLAGE  
L'ACCESSIBILITÉ de tous les ORGANES  
LA FACILITÉ DU DÉPANNAGE**

Cela nous a valu un grand  
nombre de demandes d'agences

**LEMOUZY**

LA MARQUE FRANÇAISE  
DE QUALITÉ

63, Rue de Charenton, PARIS  
700 Agents, France et Colonies

LA SEULE SPÉCIALISÉE  
DEPUIS 30 ANS  
UNIQUEMENT EN TSF

**Revendeurs compétents demandés pour  
quelques localités encore disponibles**

*Si vous n'avez pas d'agence*

**WRR**

*dans votre localité*

**CONSULTEZ-NOUS...!**

PUBL. ROPY

**LES INGÉNIEURS RADIO REUNIS**

S. A. R. L.  
**A. G. DELVAL**

72, Rue des GRANDS-CHAMPS · PARIS XX<sup>e</sup> · DID. 69-45

**ACCESSOIRES**

**Pièces détachées**

**ETS BENADON**

75, RUE ROCHECHOUART - PARIS-IX<sup>e</sup>

TÉLÉPHONE : TRUDAINE 23-80

**PICK-UP Piézoélectrique de haute qualité!**

(NOUVELLE PRÉSENTATION)

**MOTEUR de PICK-UP**  
TRÈS ROBUSTE

Consultez également nos services pièces détachées spéciales  
pour APPAREILS DE MESURE et TÉLÉVISION

SERVICE RÉPARATION ET ÉTALONNAGE — APPAREILS DE MESURES

USINE :

93, rue Compans  
PARIS

**PURSON**

SERV. COM. :

70, r. de l'Aqueduc  
NOR. 15-64, 05-09

PUBL. ROPY

CONDENSATEURS  
RESISTANCES

**SAFCO-TREVOUX**

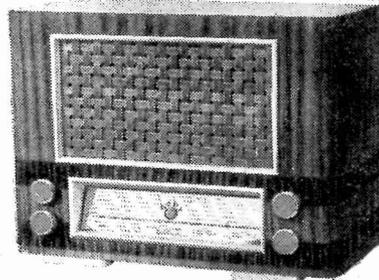
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 16.500.000 FR\$  
40, RUE DE LA JUSTICE · PARIS 20<sup>e</sup> · MÈN. 96-20

PUBL. ROPY

USINES : PARIS, SAINT-OUEN, TRÉVOUX, MONTREUIL 9/SEINE

**"GODY" D'AMBOISE**

MAISON FONDÉE EN 1912



*La marque dont personne n'a jamais discuté la qualité*

**25 ■ DÉPÔTS ■**  
**RÉGIONAUX**

ASSUREZ-VOUS L'EXCLUSIVITÉ POUR VOTRE SECTEUR

Services Administratifs:  
7, RUE de LUCÉ · TOURS  
(1.et L.) Tél: 27-92

Bureau de Paris:  
5, CITE TRÉVISE  
(9<sup>ème</sup>)

PUBL. ROPY

LE SOIN



**RADIO 38**  
*Le poste de l'élite*

APPORTÉ À LA  
CONSTRUCTION  
DE SES RÉCEPTEURS  
6.7 & 8 LAMPES  
EST LA  
GARANTIE DU  
SUCCÈS DE SES  
REVENDEURS



**40 Rue Denfert - Rochereau**  
PARIS 5<sup>e</sup> TEL. GOB. 32-63  
**VENTE EXCLUSIVE AUX REVENDEURS**

**"DESOXY" MICHEL**

PRODUIT SPÉCIAL  
POUR NETTOYER LES CONTACTEURS DE T.S.F.  
Envoi franco contre **35 fr.** mandat ou timbres-postes

LA T.S.F. DANS TOUTES SES APPLICATIONS

**ETS MICHEL** INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR  
16 et 18, rue Sorbier, PARIS-20<sup>e</sup>  
Tél. : MÉNIL. 86-55

TOUTE UNE GAMME DE RÉCEPTEURS  
CATALOGUE SUR DEMANDE

PUBL. ROPY

**REVENDEURS**

**CIREF** VOUS RAPPELE SA GAMME D'APPAREILS  
QUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS A LA FOIRE DE PARIS

DEMANDEZ PRIX ET CONDITIONS



Tél. :  
**3, rue Jean-Moreas, PARIS-17<sup>e</sup> - GAL. 76-54**



CONSTRUCTIONS  
Radio-Electriques  
TÉLÉVISION  
SPÉCIALISTE  
DU POSTE  
EN MIROITERIE

**ART, LUXE et TECHNIQUE**

Société à responsabilité limitée Capital 300.000 francs  
Bureaux et Ateliers: **36, Rue de Bagnolet, PARIS-20<sup>e</sup>**  
ROQUETTE 69-30

**POSTES - AMPLIS**  
APPAREILS DE MESURES  
PIÈCES DÉTACHÉES POUR CONSTRUCTEURS ET DÉPANNÉURS  
APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE

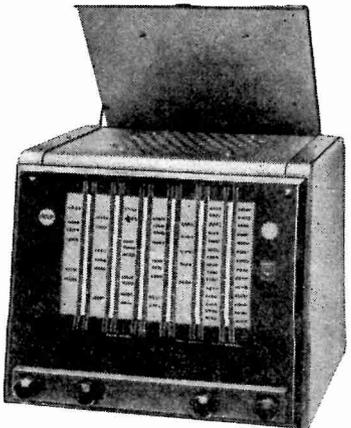
**RADIO-BIZOT**

99, Avenue du Général-Michel-Bizot, PARIS-12<sup>e</sup>  
Téléphone : DIDerot 76-40

PUBL. ROPY

LA BOMBE ATOMIQUE DÉTRUIT...

**MILDE-RADIO**  
CONSTRUIT  
LE POSTE DE L'AN 2.000 !

DEMANDEZ DÉMONSTRATION A NOS AGENTS OU A DÉFAUT  
**58 et 60, RUE DESRENAUDES - PARIS (17<sup>e</sup>)**  
Tél. : CAR. 91-01

PUBL. ROPY

# GRANDES ONDES GRANDES JOIES

Depuis trois mois, RADIO-LUXEMBOURG (1293 m.) émet sur 200 kws en exclusivité les émissions les plus populaires et les plus grandioses (Le Crochet, Charles Trenet, Gloires de la Musique, etc...)

Ses projets d'émission pour la rentrée sont **SENSATIONNELS.**

Chaque jour de nouveaux auditeurs "prennent" LUXEMBOURG.

Mais d'autres aussi le prennent mal ou ne peuvent l'écouter dans de bonnes conditions.

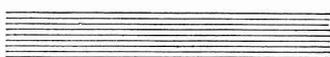
# UNE "MINE" D'AFFAIRES POUR VOUS

A tous ces auditeurs qui, fatigués de la politique et des causeries, veulent prendre LUXEMBOURG (1293 m.) offrez :

1. Une mise au point de leur accord G. O.
2. Une antenne intérieure éliminant le maximum de parasites.
3. Mieux : une antenne extérieure.
4. Mieux encore : un poste moderne digne des programmes de RADIO-LUXEMBOURG.



RADIO   
**LUXEMBOURG**

 1293 m.

"l'antenne de l'Occident"

**L'AMI DES REVENDEURS**

DEPUIS L'AUBE DE LA RADIO...



IL  
Y A DES  
H.P. S.E.M.

*imbattables* POUR CHAQUE USAGE...

**H A U T - P A R L E U R S**

26, RUE DE  
LAGNY  
PARIS (20<sup>e</sup>)

**S E M**

TÉLÉPHONE  
DORIAN  
43-81

PUBL. RAPHY



PUBL. RAPHY

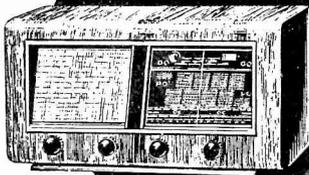
*Nos clients  
sont nos amis!*

76 % DE NOS CLIENTS DE  
1935 NOUS SUIVENT TOUJOURS  
EN 1946

VOUS AUSSI SEREZ NOTRE  
CLIENT FIDÈLE, CAR NOUS SERONS  
EN TOUTES CIRCONSTANCES VOS  
AMIS DÉVOUÉS.

**MARQUETT**   
41, RUE D'ELBEUF  
ROUEN  
Tel. 901-11

# NORSON



**DEUX  
RÉCEPTEURS**  
de grande classe

**B 645** GRAND SUPER  
6 tubes, 4<sup>e</sup> catégorie  
**A 105** SUPER STANDARD  
5 tubes, 3<sup>e</sup> catégorie

TECHNIQUE MODERNE  
HAUTE VALEUR MUSICALE  
PRÉSENTATION LUXUEUSE

91, RUE DE LOURMEL · PARIS XV<sup>e</sup>

Tél: VAU. 47-20

PUBL. RAPHY

## CENTRAL-RADIO

35, Rue de Rome, PARIS-8<sup>e</sup> — Tél.: LAB. 12-00, 12-01

RESTE TOUJOURS LA MAISON SPÉCIALISÉE

DE LA **PIÈCE DÉTACHÉE**

POUR LA CONSTRUCTION ET LE DÉPANNAGE

Postes - Amplis - Appareils de mesure (Gd stock)

Ondes courtes (Personnel spécialisé)

Petit matériel électrique

ENVOI GRATUIT DE NOS TARIFS SUR DEMANDE

PUBL. RAPHY

*Tous les Professionnels*

UTILISENT LES RÉPUTÉS

CONTROLEURS UNIVERSELS, LAMPÈMÈTRES

HÉTÉRODYNES, PONTS DE MESURES

GÉNÉRATEURS UNIVERSELS H. F. ET B. F.

# CARTEX

15, avenue de Chambéry, ANNECY (Hte-Savoie) — Tél. 8-61

PUBL. RAPHY

# RADIO-L.L.

*La grande marque Française  
de qualité.*

RÉCEPTION

ÉMISSION

TÉLÉVISION

## RADIO-L.L.

INVENTEUR DU SUPERHÉTÉRODYNE

*Distribution Générale et Réparations*

S. A. E. D. R. A. 5 Rue du Cirque · PARIS · 8<sup>e</sup> Ely. 14-30, 14-31

*Usines et Laboratoires* · 137 Rue de Javel · PARIS · 15<sup>e</sup> Vau. 49-14, 49-15

PUBL. RAPHY



## COMPTOIR D'IMPORTATION DE RADIOPHONIE

8, Rue de Port-Mahon · PARIS (2<sup>e</sup>)

Tél. : OPÉra 95-22

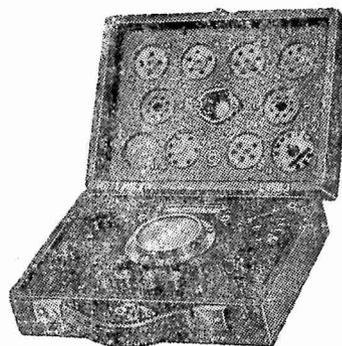
*Vous choisirez entre mille...*

# RTA

LE POSTE DE QUALITÉ

IO-12, RUE DELTÉRAL - Le Pré-St-Gervais (Seine)  
Tél.: VIL 93-62

PUBL. RAPPY



## Innovation !

De dimension réduite, le seul fonctionnant sur tous courants tous secteurs.

Le lampemètre M.E.C. permet le contrôle des lampes dans les conditions mêmes d'utilisation.

PRIX A LA PORTÉE DE TOUS NOTICES FRANCO PAR L'AGENT GÉNÉRAL

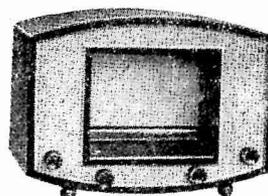
**RADIO-COMPTOIR  
DU SUD-EST**  
57, Rue Pierre-Corneille  
LYON-6° (Rhône)



LUXE - QUALITÉ  
- NOUVEAUTÉ -

Présente...

Son



"SCREEN 502"

**PONTABRY & C<sup>ie</sup>**  
19, Rue des Trois-Bornes  
PARIS-XI° - OBE 18-28

## LAMPEMÈTRE FULL FLOATING 44



SEUL LAMPEMÈTRE DU MARCHÉ ACTUEL PERMETTANT L'ESSAI DE TOUTES LES LAMPES EXISTANTES, Y COMPRIS LES NOUVELLES LAMPES AMÉRICAINES, LES LAMPES ANGLAISES AINSI QUE LES LAMPES ALLEMANDES SPÉCIALES.

Cet appareil est livré avec une liste comportant plus de **1.300 LAMPES** dont l'essai est possible

**C'EST LE LAMPEMÈTRE LE PLUS PERFECTIONNÉ**

Notice technique comprenant mode d'emploi et spécimen de la liste des lampes contre 5 fr. en timbres  
Notice générale 5 fr.

RADIO-ELECTRICAL-MEASURE  
6, RUE JULES-FERRY - SURESNES (Seine)

LES CONSTRUCTIONS RADIOÉLECTRIQUES

## "AREGA"

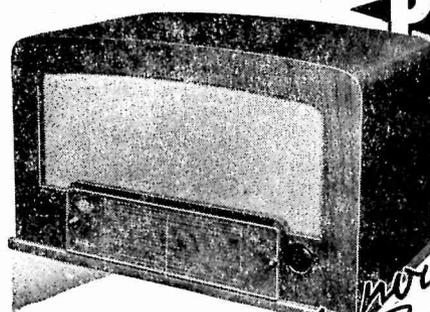
17, RUE DIEU, PARIS-10° - Tél. : NORD 47-05

PRÉSENTENT

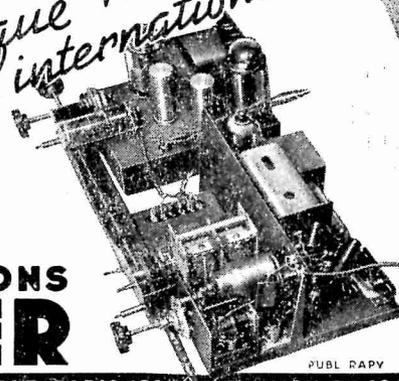
- Leurs postes du Miniature au Luxe
- Leurs meubles RADIO-PHONO-BAR-DISCOTHÈQUE
- Leurs amplificateurs
- Leurs postes-batteries 6 - 12 - 24 volts enfin
- Le portable "VELETTE" laqué blanc ou rouge...  
**LE POSTE DES VACANCES !**

PUBL. RAPPY

## RECEPTEURS POLER



*Conception nouvelle  
Technique Française  
Classe internationale*



**FABRICATIONS  
POLER**

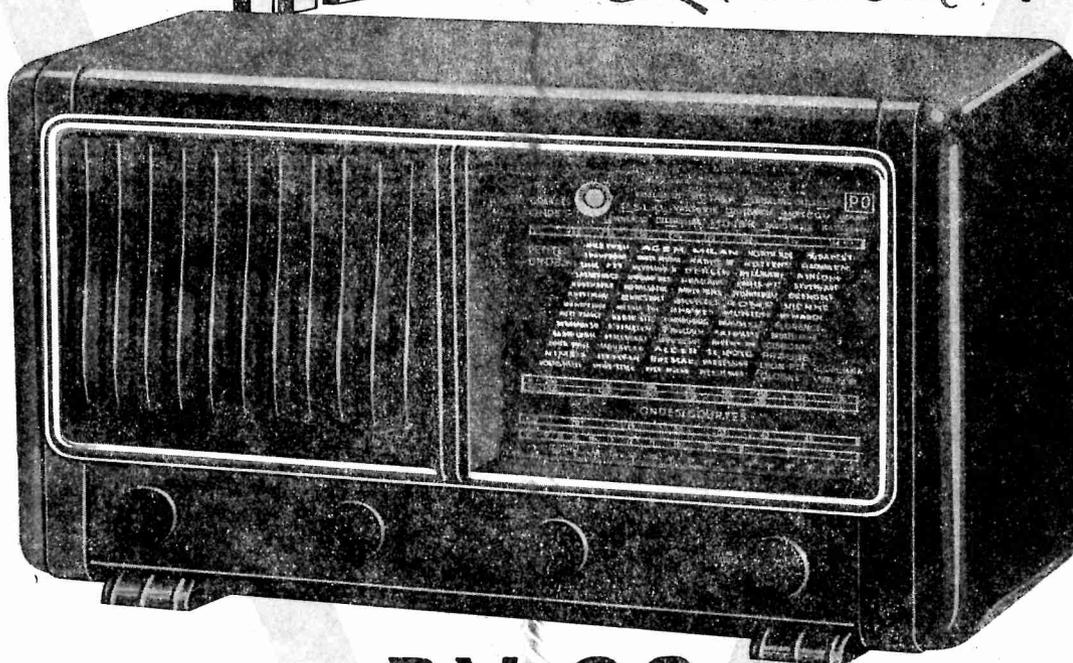
PUBL. RAPPY

100, RUE DOUDEAUVILLE - PARIS 18° - Tél. : MON. 07-62

**GRANDE VICTOIRE  
DE LA TECHNIQUE**

**RADIOVOX**

*La voix de la Radio*



**R.V. 63**  
**SUPER**  
**6**  
**LAMPES**  
**GRAND LUXE**

PUBL. RAPH

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE DE RADIO-ELECTRICITÉ**

16, RUE SAINT-MARC - PARIS-2°

Téléphone : CENTRAL 54-36

USINES A

BOULOGNE-SUR-SEINE